

Working Paper de l'IWEPS

INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE

n°19 Février 2015

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Articulation des approches wallonnes en matière d'indicateurs de progrès sociétal : indicateurs complémentaires au PIB et indicateurs de développement durable



Gilles BERTRAND, Fanny HEYLEN,
Natacha ZUINEN
Secrétariat général,
Département du développement durable
Service public de Wallonie



Isabelle REGINSTER,
Christine RUYTERS
IWEPS

RÉSUMÉ

Depuis les années 60, de nombreux travaux ont été menés pour appréhender le développement de la société sous différents angles, et pas uniquement sous celui du produit intérieur brut. Dans ce contexte, l'IWEPS et le département du Développement durable du Service public de Wallonie (SPW) développent des indicateurs de progrès sociétal afin de mesurer les progrès accomplis par la société wallonne.

Ce Working Paper a pour objet de présenter les travaux conduits par l'IWEPS sur les indicateurs complémentaires au PIB et par le département du Développement durable du SPW sur les indicateurs de développement durable en mettant en avant l'articulation entre ces deux types d'indicateurs et la complémentarité des démarches adoptées.

Il commence par introduire le cadre institutionnel propre aux deux démarches ainsi que les fonctions

attribuées aux deux types d'indicateurs. L'approche méthodologique des deux démarches est ensuite décrite dans les grandes lignes, en mettant notamment l'accent sur le processus d'élaboration sous-jacent, les cadres conceptuel et opérationnel de construction des indicateurs et les critères de sélection ou d'acceptabilité utilisés. Sur cette base, l'articulation entre les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable est analysée à partir de six éléments de comparaison : les fonctions des indicateurs, les champs couverts, les principes de structuration, la comparabilité temporelle, la comparabilité géographique et la maturité versus l'innovation des indicateurs. Le Working Paper se termine par une série de conclusions et perspectives visant à améliorer la mesure du progrès sociétal en Wallonie et, par là, la prise en compte des différentes facettes du développement régional dans la décision.

Remerciements

Les auteurs de ce Working Paper remercient Sébastien Brunet, Administrateur général de l'WEPS, Sile O'Dorchai, Directrice scientifique "Recherche et Evaluation", Julien Charlier, chargé de recherche et Michel Laffut, directeur scientifique honoraire, pour leur relecture attentive et leurs commentaires constructifs sur les versions précédentes de ce document. Merci également à Evelyne Istace, notre chargée de la communication, qui a réalisé l'édition de ce papier.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Cadre institutionnel et objectifs..... | 7 |
| 2.1. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PIB..... | 7 |
| 2.1.1. Missions et travaux de l'WEPS sur les indicateurs de progrès | 7 |
| 2.1.2. Décision du Gouvernement wallon sur les indicateurs complémentaires au PIB | 8 |
| 2.1.3. Fonctions des indicateurs complémentaires au PIB et orientations de leur construction..... | 9 |
| 2.2. INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 10 |
| 2.2.1. Décret du 27 juin 2013 et première stratégie wallonne de développement durable..... | 10 |
| 2.2.2. Décision du Gouvernement wallon en matière d'indicateurs de développement durable | 11 |
| 2.2.3. Fonctions des indicateurs de développement durable et orientations de leur construction | 12 |
| 3. Approches méthodologiques | 14 |
| 3.1. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PIB..... | 14 |
| 3.1.1. Processus d'élaboration du système d'indicateurs complémentaires au PIB | 14 |
| 3.1.2. Cadres conceptuel et opérationnel des indicateurs complémentaires au PIB..... | 14 |
| 3.1.3. Etapes de construction des indicateurs synthétiques ISS et ICBE..... | 16 |
| 3.1.4. Critères d'acceptabilité des indicateurs clés de l'ISS et de l'ICBE..... | 17 |
| 3.1.5. Méthodes de normalisation et d'agrégation pour l'ISS et l'ICBE | 18 |
| 3.2. INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 19 |
| 3.2.1. Processus d'élaboration du système d'indicateurs de développement durable..... | 19 |
| 3.2.2. Cadres conceptuel et opérationnel des indicateurs de développement durable | 20 |
| 3.2.3. Taille du système d'indicateurs de développement durable | 23 |
| 3.2.4. Critères de sélection des indicateurs de développement durable | 24 |
| 4. Articulation des indicateurs complémentaires au PIB et des indicateurs de développement durable..... | 26 |
| 4.1. FONCTIONS DES INDICATEURS | 27 |
| 4.1.1. Fonctions variables versus fonctions définies | 27 |
| 5. Conclusions et perspectives | 38 |
| Références bibliographiques | 40 |
| Annexes | 44 |
| ANNEXE 1 : LISTE DES INDICATEURS CLÉS DE L'INDICE DE SITUATION SOCIALE | 44 |
| 6. Enquêtes sur les revenus et les conditions de vie | 45 |
| 7. Enquêtes sur les revenus et les conditions de vie | 45 |
| ANNEXE 2 : STRUCTURE DES COMPOSANTES DU BIEN-ÊTRE EN WALLONIE | 46 |
| ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... | 47 |

1. Introduction

Ce *working paper* fait état des travaux menés respectivement par l'WEPS et le département du Développement durable du Service public de Wallonie (SPW) pour mesurer les progrès accomplis par la société wallonne. Il s'inscrit dans le cadre de travaux menés depuis plusieurs années pour appréhender le développement de la société sous différents angles, et pas uniquement sous celui du « produit intérieur brut » (PIB).

La nécessité de compléter l'indicateur PIB, développé dans les années 40 pour mesurer la production économique d'un pays (de même que les revenus et la consommation) et trop souvent utilisé seul comme proxy du développement de la société, est au cœur de nombreuses initiatives. Dès les années 60 et 70, des travaux ont été lancés pour construire des indicateurs sociaux. Ce sont ensuite des indicateurs environnementaux qui ont été élaborés dans les années 80.

En 1992, les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement ont reconnu la nécessité de se munir d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour soutenir le processus de décision. Ils se sont ainsi engagés à élaborer des indicateurs de développement durable et à en promouvoir l'utilisation (ONU, 1992, chap. 40).

Dans cette perspective, plusieurs pays et institutions internationales ont établi dans les années '90 et 2000 des listes d'indicateurs de développement durable, généralement reliées aux stratégies de développement durable mises en place par ces pays et institutions. En parallèle, plusieurs initiatives ont été développées pour calculer et mettre en avant de nouveaux indicateurs alternatifs ou complémentaires au PIB, qui prennent en compte le capital naturel, humain et social, tels que l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (1990), l'indicateur d'épargne véritable de la Banque Mondiale (1993), ou encore l'*Environmental Sustainability Index (1999-2005)* publié lors du forum annuel de Davos de 2005. Ces indicateurs offrent une capacité d'analyse complémentaire au PIB sur des dimensions essentielles du développement à l'échelle nationale et permettent des comparaisons internationales.

L'intérêt pour ces travaux a été ravivé en 2009 avec la Communication de la Commission européenne « Le PIB et au-delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation » et le Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, mieux connu sous le nom de 'Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi'. Ces documents plaident pour « déplacer le centre de gravité de notre appareil statistique d'un système de mesure privilégiant la production à un système orienté sur la mesure du bien-être des générations actuelles et à venir » (Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, 2009, p.11).

Ces deux publications ont généré une série de réflexions et travaux à différents niveaux (international, national, régional ou local) visant à approfondir le débat et construire de nouveaux indicateurs. Les uns sont animés par des réseaux associatifs ou des cercles académiques, les autres sont portés par de grandes institutions (PNUD, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Union européenne, etc.), ou encore par des gouvernements et parlements (France, Allemagne, Royaume-Uni, etc.).

Parmi ces travaux, citons en particulier le projet européen « *European Framework for measuring progress* » financé dans le cadre du 7^e Programme-cadre de recherche (2012-2014), les travaux de l'OCDE sur l'indicateur du Vivre Mieux (*Better Life Index*) et sur la mesure du bien-être régional et local (OCDE, 2014), ou encore les travaux de l'OCDE, de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et d'Eurostat sur la mesure du développement durable (UNECE en collaboration avec l'OCDE et Eurostat, 2014).

C'est dans ce contexte riche d'initiatives que les travaux de l'WEPS et du département du Développement durable prennent place. L'WEPS développe depuis deux ans des indicateurs agrégés régionaux visant à

compléter le PIB et portant sur les dimensions sociale, environnementale, économique – non couvertes par le PIB – et institutionnelle du développement de la Wallonie, ainsi que sur le bien-être de ses habitants. Le département du Développement durable construit, quant à lui, une liste d'indicateurs visant à informer sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable que se fixe le Gouvernement wallon dans le cadre de la stratégie wallonne de développement durable (SWDD).

Au travers de ce *working paper*, les auteurs souhaitent mettre en évidence la complémentarité de leurs travaux, visant à améliorer la mesure des évolutions qui caractérisent la société wallonne, c'est-à-dire l'ensemble des individus vivant en Wallonie mais aussi le milieu dans lequel ils vivent.

Ce *working paper* commence par présenter le cadre institutionnel propre aux deux démarches ainsi que les fonctions attribuées aux indicateurs complémentaires au PIB et aux indicateurs de développement durable. Il décrit ensuite, dans les grandes lignes, les approches méthodologiques spécifiques des deux démarches. Sur cette base, la complémentarité entre celles-ci et l'articulation entre les deux types d'indicateurs sont analysées. Le *working paper* se termine en mettant en évidence quelques perspectives d'amélioration de la mesure du progrès sociétal en Wallonie et, par là, la prise en compte, dans la décision, des différentes facettes du développement régional.

ENCADRE 1 - QUELQUES DÉFINITIONS UTILISÉES DANS LE CADRE DE NOS TRAVAUX

Le progrès sociétal « vise les améliorations dans les capacités de chaque collectivité humaine pour mettre les connaissances, les compétences, les liens sociaux et institutionnels au service d'une transformation créative et concertée pour le bien-être de tous. Chaque collectivité s'assure d'une valorisation du patrimoine collectif – matériel et immatériel – dans une optique qui conjugue l'équité pour les générations présentes et futures, et leur épanouissement mutuel. [...] S'interroger sur le progrès amène à réfléchir sur les dynamiques nécessaires à son accomplissement » (Conseil de l'Europe, 2010a, p. 68). « Le progrès sociétal implique d'étudier de près les disparités sociales et économiques qui existent dans nos sociétés, ainsi que les coûts sociaux et écologiques des modes actuels de production et de consommation » (Conseil de l'Europe, 2010, p. 2).

Le **bien-être de tous** s'appréhende comme « le produit d'interrelations complexes entre ses composantes multidimensionnelles, notamment entre l'accès de tous aux moyens de vie, la façon dont les acteurs s'organisent pour assurer cet accès à tous, les équilibres ou déséquilibres personnels et sociaux qui en résultent, le sentiment de bien-être ou de mal-être que cela génère et la volonté d'engagement et de participation qui en découle » (Thirion, 2008, 67). Cette interprétation de la notion de bien-être « milite dans le sens de l'interdépendance entre bien-être individuel et probité sociale dans une perspective durable » (Conseil de l'Europe, 2010a, p.72). Elle inclut entre autres la préservation et la production des biens communs matériels (économiques, environnementaux, etc.) et immatériels (institutions publiques, valeurs partagées, règles éthiques et/ou législatives, capital social, etc.), le besoin d'une responsabilité mutuelle et d'une solidarité accrue entre les générations actuelles et avec les générations futures. Cette approche politique et opérationnelle du bien-être trouve son fondement dans le concept de « cohésion sociale » défini par le Conseil de l'Europe dans sa stratégie de cohésion sociale (Comité européen pour la Cohésion sociale, 2000-2004 ; Conseil de l'Europe, 2010).

Le **développement durable** est défini depuis la publication du Rapport Brundtland en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». Il a fait, depuis, l'objet d'engagements politiques au niveau des Nations unies couvrant les dimensions sociales, environnementales, économiques et institutionnelles du développement et leurs interactions.

La **soutenabilité** se dit d'un phénomène qui peut être garanti, maintenu dans le temps. Par exemple, on parle de soutenabilité des finances publiques, de soutenabilité environnementale, ou encore de soutenabilité d'un modèle social. En particulier, la soutenabilité du bien-être [actuel] renvoie à la question de savoir dans quelle mesure les générations futures auront la capacité de disposer de normes de bien-être au moins égales à celles des générations présentes.

2. Cadre institutionnel et objectifs

Cette section s'attache à décrire le contexte politique et institutionnel dans lequel s'inscrivent les deux démarches relatives respectivement aux indicateurs complémentaires au PIB et aux indicateurs de développement durable. Elle présente successivement, pour chacune d'elles, leur genèse, la demande du Gouvernement wallon, les fonctions attribuées aux indicateurs et les orientations ayant guidé leur construction.

2.1. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PIB

2.1.1. Missions et travaux de l'WEPS sur les indicateurs de progrès

Dans le cadre de sa mission scientifique transversale, l'WEPS s'implique, depuis une quinzaine d'années, dans différents projets de recherche qui contribuent, chacun à leur niveau, à l'amélioration de la mesure de la croissance économique, du développement humain et des conditions de vie.

A titre illustratif, notons parmi d'autres :

- sa contribution aux développements statistiques et méthodologiques, en collaboration avec les autres régions du pays et la Banque nationale de Belgique, pour améliorer la qualité de la comptabilité régionale ;
- son implication, dès 2003, en collaboration avec la Région Nord-Pas-de-Calais, dans le calcul à l'échelle régionale de trois indicateurs du PNUD (2003) : l'indice de développement humain (IDH), l'indice de pauvreté humaine (IPH-2) et l'indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique (IPF);
- son investissement dans le développement des indicateurs européens de déprivation matérielle, qui complètent les indicateurs de pauvreté monétaire ;
- son concours à la réflexion menée par le Conseil de l'Europe sur l'élaboration et la mesure d'indicateurs de cohésion sociale, de bien-être et de progrès;
- sa participation au développement d'indicateurs à l'échelle de la Wallonie dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 ;
- son engagement dans la construction et la mise à jour d'indicateurs de développement territorial durable.

Dans la seconde moitié des années 2000, les débats sur la nécessité d'améliorer le PIB, en tant qu'instrument de mesure de l'activité macroéconomique, et de pallier ses limites par d'autres indicateurs susceptibles de refléter les priorités sociétales et politiques actuelles ont été ravivés sur la scène internationale. Dans ce contexte, l'WEPS s'est résolument engagé dans une démarche heuristique visant à construire, pas à pas, un cadre conceptuel, méthodologique et statistique pour l'élaboration d'un système d'indicateurs aptes à dresser un état des lieux des performances économiques et du progrès sociétal, en Wallonie. Ce travail se développe en cohérence avec les recommandations de la Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social, dite Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009), et les travaux développés de par le monde sur le sujet, à différentes échelles territoriales.

Cette démarche a conduit l'WEPS à proposer, en janvier 2013 (Reginster, Ruyters, *et alii*, 2013) un système intégré de huit indicateurs synthétiques régionaux complémentaires au PIB :

- 1) un indicateur de niveau / état de l'activité économique (capital économique et financier) ;
- 2) un indicateur d'état de la société (capital social et humain) ;
- 3) un indicateur d'état de l'environnement (capital naturel) ;

- 4) un indicateur d'état des déséquilibres et des inégalités socio-économiques (interface équitable) ;
- 5) un indicateur de pressions sociales et économiques sur l'environnement ;
- 6) un indicateur d'impact de l'état du capital environnemental sur la santé humaine ;
- 7) un indicateur de bien-être 'actuel' ;
- 8) un indicateur de gouvernance.

Les huit indicateurs synthétiques apportent chacun une vision spécifique et complémentaire à un ensemble, dont les évolutions dans le temps indiqueront la progression de la Wallonie vers le bien-être de tous dans un cadre de développement durable. Chaque indicateur du système est interdépendant des autres et l'ensemble forme un tout cohérent.

Les indicateurs sont structurés en dimensions, elles-mêmes déclinées en composantes.

L'WEPS se donne comme perspective de mettre en place le développement progressif de la statistique wallonne nécessaire pour soutenir l'élaboration de ces huit indicateurs synthétiques et de les calculer selon les critères de qualité requis.

2.1.2. Décision du Gouvernement wallon sur les indicateurs complémentaires au PIB

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale¹ et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert², une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adopte « un set de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB, et charge l'WEPS de les calculer :

- 1) Un indice de situation sociale (ISS) qui s'appuie sur deux indicateurs : un indicateur d'état de la société (capital social et humain) et un indicateur d'état des déséquilibres et des inégalités socio-économiques ;
- 2) Un indice de bien-être (IBE)³, qui s'appuie sur le cadre méthodologique développé par l'WEPS ;
- 3) L'empreinte écologique et la biocapacité (EE), qui seront calculés suivant les standardisations reconnues au niveau international mais utilisant des données nationales ou régionales plus précises ;
- 4) Un indice de situation environnementale (ISE) qui s'appuie sur deux indicateurs : un indicateur d'état des composantes de l'environnement et un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement ;
- 5) Un indicateur sur le capital économique.

Par ailleurs, le Gouvernement invite l'WEPS à mettre en œuvre un système intégré d'indicateurs synthétiques composites reprenant les cinq indicateurs phares mentionnés ci-avant, un indicateur relatif à la gouvernance et

¹ La Déclaration de Politique Régionale (DPR) « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire » prévoit, dans l'axe 6 de la partie 1, de : « développer, en concertation avec les partenaires sociaux, les autres Régions, le niveau fédéral et les instances internationales concernées, des indicateurs qui permettent de mesurer le développement humain et l'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement, en complément du PIB » <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/publication/901-projetdedeclarationdepolitiqueregionalewallonne.pdf> (consulté le 10/11/2014).

² Plus précisément, le PM2.Vert prévoit dans le cadre de la Dynamique transversale A (action A.2.C) de : « développer, en concertation avec les partenaires sociaux, les autres Régions, le niveau fédéral et les instances internationales concernées, des indicateurs qui permettent de mesurer le développement humain et l'empreinte écologique, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement, en complément du PIB ».

Gouvernement wallon (2009), Viser l'excellence – Plan Marshall 2.Vert. http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/actualites/fichiers/texte_integral_fr_pm2v_3.pdf (consulté le 10/11/2014).

³ Dans le premier exercice de mai 2014, l'WEPS a développé l'ICBE (Indice des conditions de bien-être), une première étape partielle et incomplète de l'IBE.

un indicateur relatif aux pressions sociales et économiques sur l'environnement » (Gouvernement wallon, 2012).

Cette décision s'appuie sur l'avis d'experts et d'institutions choisis par le Gouvernement, réunissant des académiques, des techniciens et des utilisateurs, chargés d'examiner et de commenter un set de 29 expériences d'indicateurs synthétiques identifiées par l'WEPS en réponse à la demande du Gouvernement wallon, à partir d'un état de l'art consacré à 51 expériences éprouvées dans le monde à différents niveaux géographiques (international, national, régional et local) (cf section 3.1.1. ci-après). Complémentairement à l'avis du groupe d'experts remis en septembre 2011, un processus participatif citoyen court a été mis en place par le cabinet du Ministre en charge du développement durable, en avril-mai 2012, afin de valider et de pondérer le choix des dimensions considérées par eux comme essentielles à prendre en compte afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement. Pour ce faire, deux modalités de collecte ont été utilisées : un site web interactif et un travail spécifique avec des groupes rassemblant des publics en situation précaire, de manière à garantir la prise en compte des priorités des plus fragilisés.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, l'WEPS a présenté en mai 2014 les développements et les résultats de trois premiers exercices d'indicateurs complémentaires au PIB : l'Indice de Situation Sociale de la Wallonie (ISS) (Reginster et al, 2014), l'Indice des conditions de Bien-être en Wallonie (ICBE) (Ruyters *et al*, 2014), l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie (Caruso *et al*, 2014).

L'ISS permet, d'une part, l'évaluation de l'état de la situation sociale et des déséquilibres et inégalités socio-économiques en Wallonie ; d'autre part, sa comparaison dans le temps, de 2002 à 2012. L'évolution annuelle de l'indice fournit un signal propre à attirer l'attention du grand public et des utilisateurs tandis que les évolutions de ses composantes permettent d'identifier les éléments qui expliquent la tendance générale.

L'ICBE propose une mesure de la qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus, générateur de conditions plus ou moins favorables à l'émergence d'un état de bien-être individuel et collectif. Il est calculé pour la Wallonie et pour chacune des 262 communes wallonnes sur la base des données disponibles en 2014.

L'empreinte écologique informe de façon synthétique sur certaines pressions exercées sur le capital naturel par un individu ou un groupe en fonction de son mode de consommation et de production. Le premier exercice de calcul de cet indicateur a porté sur les années de 2002 à 2012 et a cherché à introduire les données les plus précises pour la Wallonie. Dans un souci d'actualité, ce sont les derniers standards du Global Footprint Network disponibles, ceux de 2012, qui ont été retenus dans cet exercice.

2.1.3. Fonctions des indicateurs complémentaires au PIB et orientations de leur construction

La décision du Gouvernement n'a pas prévu de fixer *a priori* des fonctions précises aux indicateurs complémentaires au PIB. Elle n'a pas non plus fixé de recommandations spécifiques d'utilisation. Elle notifie simplement que ces indicateurs doivent permettre « de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB ».

De son côté, la démarche de l'WEPS vise le développement d'un système d'indicateurs aptes à mesurer le progrès sociétal dans une vision de société en développement durable.

Cet objectif détermine les deux grandes orientations qui sous-tendent la construction des indicateurs :

- 1) Les indicateurs doivent intégrer les éléments qui permettent d'apprécier le bien-être actuel ainsi que les perspectives de son développement futur, à savoir la capacité de notre société à transmettre notre patrimoine économique, social et environnemental dans un état au moins équivalent aux générations futures.

- 2) Pour mieux éclairer et guider les politiques, à quelque niveau qu'elles soient, il est raisonnable de construire un set restreint d'indicateurs synthétiques qui facilitent une vue globale des évolutions en cours, sans pour autant négliger les tableaux de bord d'indicateurs qui contiennent les informations nécessaires à l'identification des constituants ou déterminants de cette tendance générale et la compréhension des phénomènes observés.

Sur le plan opérationnel, le mode de construction du système d'indicateurs synthétiques de l'WEPS doit pouvoir proposer un éventail de modes de construction et d'agrégation des indicateurs adaptés en fonction des besoins et des usages attendus des utilisateurs : mesure des évolutions temporelles, appréciation de la comparabilité spatiale, estimation des progrès réalisés par rapport à des objectifs définis, évaluation de la Wallonie au sein de l'Union européenne... L'idée développée ici est de pouvoir différencier le mode de construction des huit indicateurs synthétiques selon la fonction des indicateurs recherchée. Ils peuvent par ailleurs être agrégés à différents niveaux : un score global, ou un score calculé par objectifs, par dimensions, par catégories de politiques, etc.

2.2. INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.2.1. Décret du 27 juin 2013 et première stratégie wallonne de développement durable

Le Parlement wallon a adopté le 28 mars 2013 un décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable, sanctionné par le Gouvernement le 27 juin 2013. Ce décret prévoit que chaque nouveau Gouvernement adopte une stratégie wallonne de développement durable (ci-après SWDD), au plus tard douze mois après sa prestation de serment.

Dans ce décret, la stratégie wallonne de développement durable est définie comme « un document d'orientation et d'actions visant à encourager à l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne » (article 2, alinéa 2 du décret).

Le décret fixe le contenu minimal de la SWDD. Celle-ci doit au moins comprendre les éléments suivants (article 5, alinéa 1 du décret) :

- « une évaluation des résultats de la mise en œuvre de la SWDD de la législature parlementaire précédente ;
- un diagnostic des acquis et faiblesses de la Région pour atteindre un développement durable, en tenant compte des moyens et ressources disponibles en vue d'identifier les priorités stratégiques ;
- une vision à long terme pour contribuer au développement durable ;
- des objectifs à court et moyen terme en vue de converger vers la vision à long terme du développement durable ;
- un plan d'actions de développement durable permettant de concourir à l'atteinte des objectifs [à court et moyen terme] [...] ;
- les mesures de participation des parties prenantes pour l'élaboration des diverses composantes de la SWDD, sa mise en œuvre et le suivi de celle-ci pendant la législature ».

Le décret charge également le Gouvernement wallon d'adopter « des indicateurs de développement durable [...] permettant, en complément avec d'autres indicateurs, de contribuer à l'évaluation et au suivi de la stratégie wallonne de développement durable » (article 6 du décret).

Concernant l'évaluation, le décret vise explicitement « l'évaluation des résultats de la mise en œuvre de la SWDD de la législature parlementaire précédente » (article 5, alinéa 2, point b du décret); l'un des éléments constituant de toute SWDD (à l'exception de la première, ndr).

Quant au suivi, le décret précise que « la mise en œuvre de la SWDD fait l'objet d'un suivi au moins bisannuel » et que « le public est tenu informé des modalités et des résultats de ce suivi » (article 8 du décret).

En application de ce décret, le Gouvernement wallon a adopté en octobre 2013 une première stratégie wallonne de développement durable. S'agissant du premier exercice, celle-ci ne comprend pas d'évaluation de la SWDD précédente et, *a fortiori*, d'indicateurs de développement durable permettant cette évaluation. Dans sa partie diagnostic, la première stratégie identifie cinq défis environnementaux, économiques et sociaux à relever par la Région :

- l'aggravation de la fracture sociale ;
- les dérèglements climatiques ;
- les évolutions démographiques ;
- la restauration et la protection de la biodiversité ;
- la transition énergétique.

Elle propose également sept thèmes prioritaires pour faire face à ces défis et promouvoir un développement durable en Wallonie :

- l'alimentation ;
- le logement ;
- la santé ;
- la cohésion sociale ;
- les modes de consommation et de production ;
- l'énergie ;
- la mobilité.

De cette manière, dans un souci d'efficacité, le Gouvernement concentre l'action là où elle est jugée la plus pertinente sur base des acquis et des faiblesses identifiés de la Région. Il est également précisé dans la première SWDD que le choix de ces thèmes prioritaires est guidé par la capacité de ceux-ci à agglomérer des programmes d'actions et ce, dans une logique de double transversalité : mobilisation d'un maximum d'acteurs sociétaux au sein d'un thème donné et capacité des thèmes à avoir un impact sur un maximum de défis ressentis comme prioritaires pour la Wallonie.

Pour chacun de ces thèmes, la stratégie propose une vision à l'horizon 2050, qui doit guider l'action des décideurs sur le long terme, et reprend des objectifs quantitatifs existants qui balisent le chemin à parcourir entre aujourd'hui et 2050 pour se rapprocher de ces visions.

2.2.2. Décision du Gouvernement wallon en matière d'indicateurs de développement durable

Lors de l'adoption en deuxième et dernière lecture de la première SWDD, le 17 octobre 2013, le Gouvernement wallon a concurremment chargé le département du Développement durable de travailler, en concertation avec d'autres institutions dont l'IWEPS, à « l'identification d'indicateurs [de développement durable] pertinents pour la stratégie wallonne de développement durable mais également celles à venir ». Une certaine pérennité des indicateurs de développement durable, qui doivent pouvoir transcender les SWDD successives, est ainsi recherchée.

Pour ce travail, le Gouvernement a également précisé que le département « veillera à articuler les indicateurs proposés avec les indicateurs phares complémentaires au PIB mis en place par le Gouvernement ».

Ces deux orientations attachées à la demande du Gouvernement s'appuyaient notamment sur les avis reçus des conseils consultatifs sur le projet de première SWDD : Conseil économique et social de la Wallonie, Conseil

wallon de l'environnement pour le développement durable et Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne.

Suite à cette demande, le département du Développement durable a rédigé un premier document comprenant une analyse de diverses expériences étrangères en matière d'indicateurs de développement durable, une méthodologie pour la construction des indicateurs wallons et une proposition de liste d'indicateurs (Département du Développement durable, 2014). Le présent *working paper* est notamment construit sur base de ce document.

2.2.3. Fonctions des indicateurs de développement durable et orientations de leur construction

Le décret du 27 juin 2013 assigne des fonctions relativement claires aux indicateurs de développement durable⁴ :

- d'une part, ces indicateurs doivent servir au suivi et à l'évaluation des effets de la mise en œuvre de la SWDD, en termes de progrès régional vers un développement durable ;
- d'autre part, ils doivent servir au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle de la SWDD, en termes d'état d'avancement des actions contenues dans cette SWDD.

L'objet du suivi et de l'évaluation couvert par chacune de ces deux fonctions apparaît donc fort différent. Par conséquent, dans un souci de clarté, l'option a été prise de n'attribuer l'appellation 'indicateurs de développement durable' qu'aux indicateurs relevant de la première fonction. Ce choix s'appuie notamment sur les expériences étrangères analysées, dans lesquelles les indicateurs de développement durable sont généralement ceux destinés à mesurer l'évolution de la société vers un développement durable.

A ce titre, il est à noter qu'utilisés à des fins d'évaluation d'une stratégie de développement durable, ces indicateurs de développement durable *stricto sensu* ne procèdent généralement pas en un 'dépistage' des effets directs de la mise en œuvre de cette stratégie mais rapportent plutôt sur l'état de la transition de la société vers un développement durable (dans les domaines d'actions de la stratégie).

En effet, la mesure de l'effectivité d'une stratégie (ou d'une politique ou encore d'un plan d'actions particulier), à savoir l'établissement d'un lien direct entre celle-ci et les effets, est souvent très complexe à réaliser en raison de l'influence régulière de nombreux facteurs indépendants de cette stratégie sur les effets obtenus (Bureau fédéral du plan, 2009). L'évaluation de l'évolution de la société vers un développement durable constitue toutefois un outil précieux pour orienter et hiérarchiser les efforts encore à réaliser et, ainsi, contribuer à l'identification des priorités de la prochaine stratégie. Une telle approche a été suivie pour la construction du système d'indicateurs de développement durable wallon.

Les autres orientations issues du décret du 27 juin 2013 et de la demande du Gouvernement (cf sections 2.2.1. et 2.2.2. ci-dessus) pour la construction de ce système ont également été prises en compte, à savoir :

- la complémentarité des indicateurs de développement durable avec d'autres indicateurs pour réaliser l'évaluation et le suivi de la SWDD⁵ ;
- l'utilisation d'indicateurs de développement durable présentant une certaine pérennité de manière à pouvoir 'transcender' les SWDD successives ;

⁴ Ces fonctions sont notamment précisées dans le commentaire des articles du projet de décret.

⁵ Les travaux parlementaires n'apportent pas de précision sur les 'autres indicateurs' mentionnés à l'article 6 du décret du 27 juin 2013 et devant permettre de compléter l'information fournie par les indicateurs de développement durable dans l'évaluation de la SWDD et l'établissement d'un état des lieux de la situation régionale en matière de développement durable. Toutefois, il peut raisonnablement être considéré que ceux-ci incluront des indicateurs de contexte (taille et composition de la population, PIB, etc.), ainsi que les indicateurs synthétiques complémentaires au PIB.

- l'articulation des indicateurs de développement durable sélectionnés avec les indicateurs complémentaires au PIB développés à l'WEPS.

S'agissant des indicateurs relevant de la deuxième fonction définie par le Gouvernement, à savoir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle de la SWDD, ils sont, par souci de clarification, qualifiés d'indicateurs opérationnels de la SWDD. Ceux-ci ne font pas l'objet du présent *working paper* et seront développés ultérieurement. En effet, il semble nécessaire d'élaborer une méthodologie propre à ces derniers indicateurs en présence d'un plan d'actions détaillé afin de s'y adapter de manière cohérente. Un tel exercice n'a pas été réalisé dans le cadre de la première SWDD car celle-ci ne contient qu'un plan d'actions réduit en raison de son adoption tardive au cours de la législature⁶.

⁶ Le plan d'actions de la première SWDD comprend les trois actions suivantes : 1. Mise en cohérence des plans stratégiques wallons en projet avec l'objectif de développement durable ; 2. Mise en place de la cellule autonome d'avis en développement durable ; 3. Lancement d'un processus participatif.

3. Approches méthodologiques

Cette section est consacrée à la présentation du processus et de la méthodologie d'élaboration de chacun des deux systèmes d'indicateurs, les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable. Sont successivement examinés les cadres de référence conceptuel et opérationnel permettant la sélection et l'organisation des indicateurs, les étapes de leur construction et les critères d'acceptabilité ou de sélection retenus.

3.1. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES AU PIB

3.1.1. Processus d'élaboration du système d'indicateurs complémentaires au PIB

3.1.1.1. *Etat de l'art des expériences étrangères*

Le développement, au sein de l'WEPS, des indicateurs complémentaires au PIB pour la Wallonie s'appuie sur un état de l'art ouvert et multidisciplinaire de 51 expériences éprouvées et débattues dans le monde, sélectionnées comme représentatives de divers courants ou méthodologies, à différentes échelles territoriales - allant de l'international au local -, déclinées selon des modalités de construction diverses et variées, en fonction des objectifs et usages définis par les concepteurs et/ou promoteurs. Certaines d'entre elles développent des tableaux de bord ou batteries d'indicateurs, d'autres produisent des indicateurs synthétiques ou composites.

Ces expériences ont fait l'objet d'une description et d'une analyse approfondies et systématiques⁷, réalisées au sein d'un groupe de travail interdisciplinaire composé de 8 collaborateurs de l'WEPS associés dans ce projet.

Cet examen rigoureux met en lumière les spécificités et originalités de chacune de ces expériences tant au regard de leurs éclairages par rapport aux piliers et interfaces du développement durable qu'au regard de leurs forces et de leurs faiblesses, en ce compris leur applicabilité au contexte wallon. Il a permis de tirer les leçons de l'existant, de guider l'élaboration du cadre opérationnel et d'argumenter les choix aux différentes étapes de construction des indicateurs.

3.1.1.2. *Consultation de parties prenantes*

Conformément aux consignes données par le Gouvernement wallon, un comité consultatif des utilisateurs a été mis en place afin de favoriser les interactions avec les parties prenantes de manière à garantir la pertinence de la mission et une implication constructive des acteurs concernés.

3.1.2. Cadres conceptuel et opérationnel des indicateurs complémentaires au PIB

Dans le cas des indicateurs complémentaires au PIB, le cadre de référence conceptuel adopté est étroitement lié à l'objectif qui sous-tend le projet, à savoir une mesure du progrès sociétal dans une vision de société en développement durable.

En s'inscrivant dans le sillage des multiples initiatives développées par les instances internationales, nationales et régionales à la suite des travaux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009, c'est assez naturellement que la démarche wallonne d'indicateurs complémentaires au PIB s'est inspirée des recommandations de ladite Commission, et d'autres travaux et recherches menés sur la mesure de la soutenabilité (Blanchet, 2011), du

⁷ Les descriptions et analyses des 51 expériences d'indicateurs synthétiques/composites ou de tableaux de bord ont fait l'objet de trois publications : le *Working Paper* n°4 de l'WEPS est consacré à la description harmonisée de 28 indicateurs synthétiques/composites, le *Working Paper* n°7 de l'WEPS est consacré à la description de 23 tableaux de bord/batteries d'indicateurs et le *Working Paper* n°10 de l'WEPS présente, dans sa seconde partie, les analyses de ces 51 expériences.

développement durable (Blanchet, 2012 ; CBS 2009 et 2011), du bien-être de tous (Conseil de l'Europe, 2008) et du progrès sociétal (Conseil de l'Europe, 2010a).

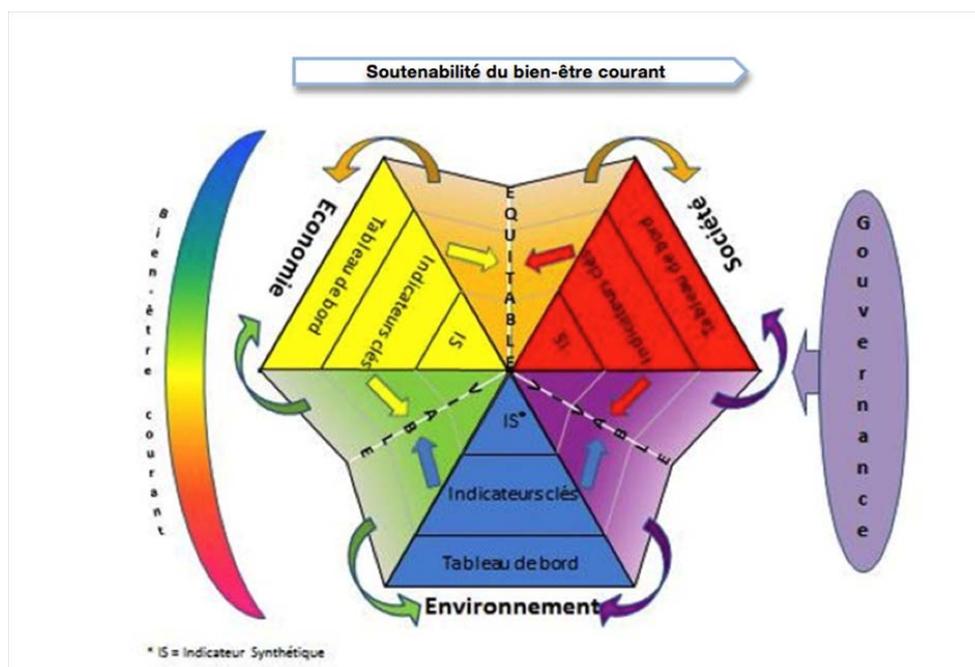
La réflexion menée au sein de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a conduit ses auteurs à établir une séparation franche entre la mesure du bien-être actuel et celle de sa soutenabilité. La première indique où l'on se situe à chaque période en termes de développement ou de niveau de bien-être, la seconde indique les perspectives de développement futur ou, au contraire, de recul de ce niveau de bien-être.

Pour appréhender le bien-être actuel, l'approche adoptée par l'WEPS s'appuie sur le cadre de référence du Conseil de l'Europe (voir encadré 1 – Définitions utilisées dans le cadre de nos travaux). Selon ce dernier, l'identification des composantes du bien-être, individuel et collectif, doit s'inscrire dans une démarche de concertation avec les citoyens. Cette démarche repose sur la prise en considération de ce qui compte pour eux ou qui a de la valeur en termes de bien-être, en tenant compte de la diversité territoriale (entre communes) au sein de la Wallonie et de la représentation des différents groupes sociaux, en ce compris les personnes qui ne prennent pas souvent la parole.

La démarche adoptée pour mesurer la soutenabilité du bien-être consiste, quant à elle, à évaluer si le stock global de ressources disponibles contribuant au bien-être (ou certaines de ses composantes, économiques, sociales et environnementales) évolue de manière positive ou négative, c'est-à-dire à calculer les taux actuels d'évolution de ces ressources. Pratiquement, cette évaluation suppose une identification des biens ou ressources transmissibles d'une génération à l'autre et une quantification de l'ensemble de ces biens et ressources transmis d'une génération à l'autre, dont dépend le niveau de qualité de vie future.

S'appuyant sur ce cadre de référence conceptuel et sur l'état de l'art des expériences complémentaires au PIB, le groupe de travail interne de l'WEPS a construit un cadre opérationnel (figure 1) visant le développement d'un système intégré d'indicateurs, structuré en huit parties inter-reliées. Les recommandations de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et l'initiative développée aux Pays-Bas, le Monitor Duurzaam Nederland (CBS, 2009 ; 2011) ont particulièrement alimenté ce cadre opérationnel.

Figure 1 : Cadre opérationnel des indicateurs complémentaires au PIB



La structuration du système en huit parties s'articule autour de trois axes :

- Un axe consacré à la mesure du bien-être courant, appréhendé à travers ses différentes composantes identifiées dans le cadre d'une étape antérieure développée en 2010 et 2011 auprès de 1.200 citoyens réunis dans 150 groupes au sein de la population issue d'une quinzaine de communes⁸ représentant la diversité territoriale au sein de la Région. Des tests ont montré que, dans ce contexte, l'information récoltée atteignait un haut degré de saturation (Laffut et Ruyters, 2012, p.93-114 ; Ruyters, *et al.*, 2011).
- Un axe consacré à la mesure de la soutenabilité du bien-être, opérationnalisée à travers les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) et les trois interfaces entre ces piliers (équitable, vivable et viable). Les piliers comprennent les biens ou ressources économiques, sociales et environnementales essentielles de notre patrimoine et transmissibles d'une génération à l'autre dont l'évolution du stock global est évaluée. Les interfaces portent sur les pressions et déséquilibres entre ces trois piliers, c'est-à-dire entre les conditions de production et de consommation (système économique) et les conditions de vie des hommes et des femmes (état de la société ; capital social et humain), entre les conditions de vie des populations et l'état de l'environnement, entre les conditions de production et de consommation et l'état de l'environnement. Autant de tensions qui améliorent ou dégradent les caractères équitable, vivable et viable de notre société et de son organisation, et influencent le bien-être des générations futures.
- Un axe consacré à la mesure de la gouvernance, qui prend en compte les actions publiques, les processus démocratiques et d'engagement citoyen, visant le maintien et l'amélioration des ressources ainsi que la régulation des tensions afin d'assurer le bien-être des générations actuelles et la transmission des capitaux nécessaires au bien-être des générations futures en Wallonie, sans compromettre le bien-être des générations futures dans les autres régions et pays du monde.

En pratique, ce système d'indicateurs génère huit indicateurs synthétiques. Chacun d'eux résulte d'une agrégation d'indicateurs 'clés', simples ou composites, sélectionnés à partir d'un tableau de bord d'indicateurs rassemblés par les chercheurs de l'IWEPS, contenant les données de base nécessaires aux calculs.

Dans les faits, chacune des huit parties ne bénéficie pas du même degré de connaissance et de développement. L'examen des expériences montre que plusieurs de leurs dimensions constituantes sont encore peu développées (par exemple la mesure du capital intangible), d'autres ne sont abordées que partiellement et font encore l'objet de nombreux travaux internationaux (OCDE, Eurostat...) qu'il conviendra de suivre pour aller plus loin. C'est dire aussi que chaque partie nécessite une approche et un traitement spécifique.

3.1.3. Etapes de construction des indicateurs synthétiques ISS et ICBE

Les premiers exercices de calcul de l'ISS et de l'ICBE, présentés en mai 2014, sont les premières étapes d'un processus de construction pas à pas échelonné sur une période de 4 à 5 ans, nécessaire pour assurer aux indicateurs un niveau de maturité satisfaisant. Ils illustrent à ce stade les approches méthodologiques que l'IWEPS souhaite développer et adapter pour les 8 indicateurs synthétiques proposés.

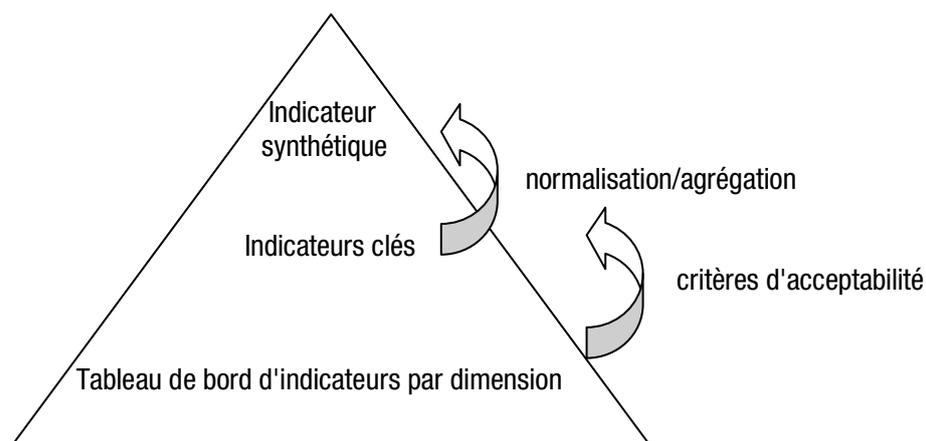
Les différentes étapes de construction des indicateurs s'appuient notamment sur les recommandations méthodologiques de l'OCDE pour la construction d'indicateurs composites (Nardo *et al.*, 2008; Maggino and Zumbo, 2012) :

⁸ Il s'agit des communes de : Aubange, Braine-l'Alleud, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Comblain-au-Pont, Durbuy, Herstal, Marche-en-Famenne, Marchin, Mons, Nivelles, Saint-Hubert, Seneffe et Sprimont.

- 1) la constitution de tableaux de bord larges reprenant l'ensemble des indicateurs disponibles couvrant les dimensions identifiées pour la mesure de l'indicateur ;
- 2) la sélection d'indicateurs clés pour chaque dimension, sur base de critères d'acceptabilité, variables selon les objectifs et spécificités de chacun des indicateurs ;
- 3) l'attribution de valeurs estimées aux observations manquantes, si nécessaire ;
- 4) la normalisation et l'agrégation des indicateurs clés en un indicateur synthétique.

La figure 2 représente ces étapes sous la forme d'une pyramide.

Figure 2 : Niveaux de sélection des indicateurs en vue de la construction d'un indicateur synthétique



Cette structuration des indicateurs est également utilisée par la Région Nord-Pas-de-Calais pour ses indicateurs de développement humain et de développement durable (INSEE Nord-Pas-de-Calais, 2013).

3.1.4. Critères d'acceptabilité des indicateurs clés de l'ISS et de l'ICBE

Le tableau 1 présente une comparaison des critères d'acceptabilité retenus pour les indicateurs clés de l'ISS et l'ICBE. Ceux-ci ont été identifiés parmi les douze critères décrits dans le document technique de construction de l'Indice canadien du Mieux-Etre (ICME) (Michalos *et al.*, 2011, p. 9). Ils ont été identifiés comme particulièrement pertinents dans le cadre de la construction de l'ISS et de l'ICBE wallons, notamment en fonction des contraintes communes de rigueur statistique requise, mais également en fonction des objectifs spécifiques de chacun d'eux.

Tableau 1 : Comparaison des critères d'acceptabilité des indicateurs clés de l'ISS et l'ICBE

| Critères | ISS (6 critères) | ICBE (7 critères) |
|-----------------------------------|---|---|
| Pertinence par rapport à l'objet | Un constituant ou/et un déterminant de la situation sociale; indicateur contribuant à une vision cohérente et globale de la situation sociale en Wallonie | Un constituant ou/et un déterminant du bien-être, dont les composantes sont identifiées en concertation avec les citoyens au niveau local et régional |
| Pertinence par rapport à l'action | Pertinent par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) pour les utilisateurs wallons | Pertinent par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) pour les utilisateurs wallons |
| Compréhension | Facile à comprendre | Facile à comprendre |
| Fiabilité | Fiable, valide | Fiable, valide |
| Sensibilité/Différenciation | Sensible aux changements | Capable de différencier les communes |

| | | |
|---------------|--|--|
| Disponibilité | Disponible en temps opportun, facile à obtenir, et périodiquement mis à jour (sur base annuelle) | <ul style="list-style-type: none"> - Disponible pour l'ensemble des communes; - Disponible pour une mise à jour périodique (pas nécessairement annuelle) |
|---------------|--|--|

Pour l'ISS et l'ICBE, les critères d'acceptabilité sont proches mais adaptés aux objectifs des indicateurs (comparabilité temporelle pour l'ISS et comparabilité spatiale locale pour l'ICBE).

Suivant ces critères, 24 indicateurs clés ont été sélectionnés pour l'ISS, 18 au sein du tableau de bord d'état de la société, recouvrant 8 dimensions (démographie, santé, formation et connaissances, culture, emploi, revenus, sécurité et valeurs) sur 10 identifiées (8 + logement et cadre de vie, relations sociales et participation), et 6 au sein du tableau de bord des déséquilibres et inégalités socio-économiques, recouvrant 2 dimensions (inégalités de revenus et accès au marché du travail) sur 8 identifiées (2 + accès à un logement décent, accès aux soins de santé, accès à la connaissance et à la formation, accès à l'épanouissement social, accès à un épanouissement culturel, accès à un épanouissement citoyen) (Reginster et Ruyters, 2014, p. 2-6) (voir annexe 1). Dans ce premier exercice, huit dimensions (deux dimensions d'état et 6 dimensions de déséquilibres et inégalités) n'ont donc pu être mesurées en raison d'un manque de disponibilité de statistiques fiables pour les indicateurs relevant de celles-ci.

Pour l'ICBE, 58 indicateurs clés ont été sélectionnés au sein d'un tableau de bord d'une centaine d'indicateurs, apportant un éclairage partiel et incomplet sur les huit familles et 50 dimensions structurantes du bien-être (voir annexe 2). Leur répartition est fragmentaire et inégale puisque 27 indicateurs contribuent à la première famille (moyens de vie), 11 indicateurs à la deuxième famille (cadre de vie et environnement), 7 indicateurs à la troisième famille (relations avec les institutions), 3 indicateurs à la quatrième famille (relations entre les personnes), 5 indicateurs à la cinquième famille (équilibres sociaux), 2 indicateurs à la sixième famille (équilibres personnels), 1 indicateur à la septième famille (sentiment de bien/mal-être) et 2 indicateurs à la huitième famille (valeurs/attitudes ; initiatives/engagements). Raison pour laquelle l'IWEPS a prudemment proposé, pour ce premier exercice de calcul de l'indice de bien-être, une mesure des conditions de bien-être (ICBE et non IBE), c'est-à-dire une mesure de la qualité de l'environnement de vie, au sens large, dans lequel évoluent les individus, générateur de conditions plus ou moins favorables à l'émergence d'un état de bien-être individuel et collectif. Lors des exercices ultérieurs, il conviendra d'étendre la mesure du bien-être aux familles et dimensions non ou peu mesurées dans ce premier exercice. (Ruyters *et al.*, 2014, p.6-10).

3.1.5. Méthodes de normalisation et d'agrégation pour l'ISS et l'ICBE

Lors de la construction d'un indice synthétique sur la base d'indicateurs avec différentes unités de mesure, une étape importante consiste à rendre les données comparables entre elles avant leur agrégation, c'est-à-dire à transformer les valeurs des indicateurs par une opération de normalisation.

Plusieurs méthodes de normalisation existent, elles ont été testées pour ces premiers exercices de manière à analyser les différents impacts, avantages et inconvénients de chacune d'elles en fonction des spécificités des deux indicateurs : la normalisation Min-Max (comme dans l'ISS américain et français, l'IDH, l'ISADF), la standardisation (z-score) et la mise en indice par rapport à une année de référence (comme dans l'ICME).

Pour l'ISS, la mise en indice par rapport à une année de référence est particulièrement appropriée à l'analyse temporelle qui est un des objectifs de cet indice. C'est une méthode qui évite les transformations basées sur la structure de valeurs des indicateurs constituants (min, max, moyenne ou écart-type), ces méthodes ayant comme principal inconvénient qu'à chaque mise à jour de l'indicateur, les valeurs, dépendantes de la structure, varient et entraînent des changements de l'ensemble des valeurs résultats de l'indice.

Pour l'ICBE, c'est la méthode de normalisation Min-Max qui a été adoptée en raison de sa lisibilité et compte tenu du fait que les valeurs extrêmes des indicateurs sont plausibles. Ce choix repose aussi sur la simplicité de la conversion des facteurs négatifs qui en découle et assure une cohérence avec la méthode d'agrégation utilisée dans le cadre de l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

Une fois les indicateurs constituants normalisés, il convient de définir une méthode d'agrégation.

Pour l'ISS, l'agrégation proposée dans le premier exercice, en mai 2014, est la méthode de la moyenne simple, d'abord appliquée aux indicateurs de chaque dimension, puis aux dimensions elles-mêmes. Cette méthode donne un poids identique à chacune des 10 dimensions couvertes.

Pour l'ICBE, l'indicateur synthétique final est la moyenne des 58 indicateurs clés. Cette méthode donne un poids identique à chacun des 58 indicateurs. Par ailleurs, les 58 indicateurs ont été agrégés à chaque niveau de la nomenclature. Une sous-dimension est la moyenne des indicateurs qui la composent, et une dimension (ou une famille) est calculée de la même façon, par une moyenne des indicateurs qui la composent et non par agrégation des sous-dimensions (ou dimensions) qu'elle comporte.

Des précautions méthodologiques particulières ont été prises pour légitimer l'agrégation des variables : recherche d'une méthode de normalisation des variables qui permette de neutraliser l'hétérogénéité des échelles de mesure (unités, origine, dispersion, etc.) ; analyse des interrelations entre les variables pour comprendre les covariations, les liens, mieux isoler l'information totale véhiculée par l'ensemble des variables appartenant à une même facette, et mieux apprécier les hypothèses de compensation implicitement assumées dans la construction des agrégats ; étude de robustesse pour mesurer la sensibilité des résultats obtenus aux choix méthodologiques opérés (sélection des variables, affectation des variables aux différentes facettes).

3.2. INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.2.1. Processus d'élaboration du système d'indicateurs de développement durable

3.2.1.1. *Etat de l'art des expériences étrangères*

Afin de proposer un ensemble d'indicateurs de développement durable cohérent, le département du Développement durable s'est appuyé sur une analyse approfondie des systèmes d'indicateurs de développement durable utilisés dans certaines régions (Flandre, Nord-Pas-de-Calais), au niveau fédéral belge, et dans certains pays voisins (Allemagne, France, Suisse, Pays-Bas) ainsi qu'au niveau de l'Union européenne. Cette analyse comparative a principalement porté sur quatre aspects :

- les fonctions attribuées à ces indicateurs de développement durable et en particulier les liens entre ceux-ci et une éventuelle stratégie de développement durable ;
- le mode de regroupement des indicateurs pour former un ensemble cohérent mettant en évidence les liens entre les indicateurs (structuration) ;
- la taille du système (nombre d'indicateurs) ;
- les critères de sélection des indicateurs.

Une attention particulière a également été accordée aux indicateurs proposés dans chacun des systèmes.

Cette analyse a permis d'orienter et de conforter les cadres conceptuel et opérationnel adoptés. Elle a également permis de sélectionner, tant que possible, des indicateurs de développement durable utilisés internationalement ; ce qui témoigne généralement de la maturité des indicateurs concernés et permet une certaine comparaison géographique, entre régions et pays, des progrès réalisés en matière de transition vers un développement durable.

3.2.1.2. Consultation de parties prenantes

Conformément aux consignes données par le Gouvernement wallon, le département du Développement durable a consulté diverses instances régionales au cours de ses travaux d'élaboration du système d'indicateurs: l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), la direction de l'Etat de l'environnement (DEE-DG03-SPW), le département du Logement (DL-DG04-SPW), l'Observatoire wallon de la santé du Service public de Wallonie, le Centre d'étude en Habitat durable (CEHD) et l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW).

Ces consultations ont principalement porté sur l'identification des indicateurs de développement durable les plus pertinents. Plus spécifiquement, avec l'IWEPS, elles ont également visé la mise en cohérence du système d'indicateurs de développement durable proposé avec les indicateurs complémentaires au PIB en cours de construction. Le présent *working paper* est l'un des fruits de ces rencontres.

Ces instances (et d'autres) ont également été sollicitées afin d'obtenir les données déjà disponibles à leur niveau pour la construction des indicateurs.

3.2.2. Cadres conceptuel et opérationnel des indicateurs de développement durable

Dans le cas des indicateurs de développement durable, la définition du cadre de référence a directement découlé de la fonction assignée au système d'indicateurs, à savoir l'évaluation de la stratégie wallonne de développement durable. En balisant l'objet de l'évaluation, il propose une structuration des indicateurs à deux niveaux :

- un niveau basé sur le contenu de la SWDD en termes de thèmes;
- un niveau basé sur la définition du développement durable.

Le principe de double structuration apparaît dans la plupart des systèmes d'indicateurs de développement durable étrangers analysés. Dans ces systèmes, malgré une diversité d'approches, l'un des niveaux de structuration relève généralement d'une approche 'thématique' et repose sur l'établissement d'un lien étroit avec des problématiques jugées importantes pour les décideurs politiques (ou d'autres parties prenantes) ; l'autre niveau relève souvent davantage d'une approche 'conceptuelle' et repose sur un raisonnement théorique autour du concept de développement durable.

L'avantage de cette double structuration, selon des approches complémentaires, est qu'elle permet généralement une évaluation plus différenciée ou nuancée des tendances en offrant deux points de vue.

3.2.2.1. Structuration de premier niveau : Thèmes de la SWDD

La stratégie wallonne de développement durable fixe les lignes politiques jugées prioritaires par le Gouvernement en place pour accélérer la transition de la Région vers le développement durable. Des choix politiques sont opérés qui se manifestent dans la première SWDD sous la forme de thèmes prioritaires, pour lesquels une vision, des objectifs de transition et un plan d'actions sont élaborés.

La SWDD traduisant des choix politiques, son évaluation doit en tenir compte. Ainsi, le système d'indicateurs de développement durable, devant permettre l'évaluation de la stratégie, est structuré en premier niveau selon une approche thématique, en retenant les thèmes que la stratégie identifie comme prioritaires (ou sous-jacents). Dans le cas de la première SWDD, il s'agit de l'alimentation, du logement, de la santé, de la cohésion sociale, des modes de production et de consommation, de l'énergie et de la mobilité.

Deux menaces identifiées dans la première SWDD comme constituant des défis majeurs pour la Wallonie ont également été ajoutées à ces thèmes prioritaires : le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

L'ajout de ces deux défis se justifie par leur importance (le changement climatique et la perte de biodiversité sont largement considérés comme étant les deux plus graves menaces environnementales actuelles au niveau mondial), l'existence d'objectifs internationaux quantifiés dans ces domaines que la Wallonie s'est engagée à respecter, la pertinence de décrire l'état de l'environnement et pas seulement les pressions exercées sur celui-ci via les thèmes abordés (tels que la mobilité, l'énergie etc.) et la recherche d'une certaine uniformité avec les systèmes d'indicateurs développés par les régions et pays voisins ainsi que l'Union européenne.

Par ailleurs, compte tenu des interconnexions importantes entre le changement climatique et l'énergie, ceux-ci sont regroupés au sein d'un même ensemble.

Tableau 2 : Thèmes du système d'indicateurs de développement durable

| |
|---|
| 1. Cohésion sociale |
| 2. Santé |
| 3. Energie et changement climatique |
| 4. Biodiversité |
| 5. Alimentation |
| 6. Logement |
| 7. Mobilité |
| 8. Modes de consommation et de production |

Chaque indicateur de développement durable retenu est donc rattaché à l'un des thèmes (élargis) de la SWDD. Toutefois, dans la pratique, il s'avère que si un indicateur illustre une problématique particulière du thème auquel il est rattaché, il apporte également souvent une information sur un autre thème⁹. Ceci illustre non seulement la complexité et la transversalité des questions relatives au développement durable, mais également le caractère toujours imparfait de la traduction que les cadres de structuration des indicateurs peuvent en fournir. Dans le cas présent, afin d'illustrer cette transversalité, une grille de lecture localisant les indicateurs retenus par rapport à un thème principal et, le cas échéant, à un ou plusieurs thèmes secondaires est proposée (voir annexe 3).

Par cette structuration de premier niveau, les indicateurs de développement durable doivent permettre d'évaluer les progrès réalisés par la Région dans sa transition vers un développement durable spécifiquement dans les thèmes prioritaires (élargis) fixés dans la SWDD. Ce cadrage permet de distinguer l'évaluation d'une stratégie de développement durable à proprement parler d'un monitoring global du développement durable d'une région ou d'un pays.

En se centrant sur des priorités politiques, l'évaluation d'une stratégie de développement durable permet généralement d'apprécier les progrès réalisés par comparaison à des objectifs définis et/ou des cibles quantifiées liés aux politiques ; alors que dans le cas d'un monitoring global l'appréciation des progrès est souvent limitée à une évaluation des tendances. La comparaison à des objectifs et/ou cibles définis confère non seulement plus d'objectivité à l'évaluation mais permet également de mesurer et de hiérarchiser les efforts encore à réaliser.

Par ailleurs, l'organisation du système d'indicateurs suivant une structure identique ou proche de celle de la stratégie elle-même permet de faciliter la compréhension et contribue ainsi à augmenter le potentiel de communication du système d'indicateurs.

⁹ A titre d'exemple, si un indicateur relatif au surpoids illustre une problématique spécifique du thème de la santé, il apporte également une information intéressante sur le thème de l'alimentation.

3.2.2.2. Structuration de second niveau : Définition du développement durable

Le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable donne la définition suivante du développement durable pour la Wallonie : « Le développement durable consiste en un développement qui a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être humains, tant localement que globalement, et qui garantit la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs. Sa réalisation implique la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité. Elle implique également de continuer un processus de transition qui mobilise les acteurs sociétaux et les fonctions sociale, économique et culturelle, en vue d'assurer un usage optimal de tous les types de ressources immatérielles, humaines, naturelles et financières et une réduction continue du prélèvement des ressources non-renouvelables ».

Cette définition reprend, en l'étoffant, la définition la plus répandue internationalement du développement durable, donnée dans le rapport Brundtland en 1987 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

L'objectif général du développement durable est ainsi posé : il s'agit d'un développement qui garantit la satisfaction des besoins fondamentaux des êtres humains (et en particulier des personnes démunies), actuels et futurs, dans les limites de la capacité de charge de l'environnement, auxquelles l'organisation socio-économique de nos sociétés doit s'adapter.

La première SWDD a été construite en s'appuyant sur ce cadre. C'est ainsi notamment que les visions et les chemins de transition relatifs à chaque thème de la stratégie sont structurés en veillant à couvrir chaque fois les trois axes suivants de l'objectif général du développement durable¹⁰ :

- Satisfaction des besoins fondamentaux de tous les citoyens.
Cet axe couvre aussi bien l'accès aux biens et services de base que la qualité de ceux-ci.
- Utilisation durable des ressources naturelles et préservation du capital environnemental.
Cet axe couvre tant la réduction de la consommation des ressources naturelles (vivantes et non vivantes) à un niveau compatible avec leur taux de renouvellement que la réduction des pollutions diverses.
- Prospérité économique et sociale.
Cet axe couvre les dispositifs contribuant à la prospérité économique et sociale, y compris le renforcement des capacités régionales à satisfaire les besoins fondamentaux de tous en tenant compte des contraintes liées aux ressources.

Le système d'indicateurs de développement durable est structuré en second niveau selon ces trois axes de l'objectif général du développement durable, comme cela a été fait dans la première SWDD.

Chaque indicateur de développement durable sélectionné illustre donc, pour le thème principal auquel il appartient, l'un de ces trois axes. Dans la pratique, comme avec les thèmes, il arrive toutefois qu'un indicateur choisi pour appréhender un des axes, apporte également une information sur d'autres axes¹¹. Cela illustre de nouveau la transversalité qui caractérise les questions relatives au développement durable et la nécessité d'informer sur les interactions entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement.

¹⁰ Dans la première SWDD, selon les thèmes, ces axes, directement liés à l'objectif général du développement durable, sont parfois complétés par d'autres axes plus spécifiques au thème.

¹¹ A titre d'exemple, si un indicateur relatif à la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie illustre principalement l'axe 'Utilisation durable des ressources', il fournit également une information sur l'axe 'Prospérité économique et sociale', à travers l'indépendance énergétique.

Idéalement, au sein du système d'indicateurs, chacun des trois axes de l'objectif général du développement durable devrait être représenté au niveau de chaque thème. Toutefois, cela ne s'avère pas toujours possible et/ou pertinent, sans augmenter considérablement le nombre d'indicateurs. A titre d'exemple, pour le thème de la cohésion sociale, avec un nombre d'indicateurs limité, il semble plus pertinent de sélectionner préférentiellement des indicateurs relatifs à la satisfaction des besoins fondamentaux de tous plutôt que de chercher absolument une représentation de chacun des trois axes.

Ainsi, la structuration de second niveau du système d'indicateurs sert de fil rouge en vue d'atteindre un équilibre entre les différentes dimensions du développement durable mais n'est pas contraignante.

L'introduction de ce second niveau de structuration des indicateurs de développement durable permet de nuancer, au sein d'un thème donné, l'appréciation des progrès réalisés par la Région dans sa transition vers un développement durable. Par là, l'évaluation de la SWDD sur base de ces indicateurs doit permettre d'orienter l'identification des priorités de la prochaine SWDD, non seulement en termes de thèmes prioritaires mais également d'axes d'intervention prioritaires au sein des différents thèmes.

3.2.2.3. Structuration matricielle

Le cadre de référence, qui organise le regroupement des indicateurs de développement durable de manière à ce qu'ils forment un ensemble cohérent en phase avec la fonction qui leur est assignée, s'appuie en définitive sur une structuration matricielle, telle qu'illustrée par le tableau suivant.

A titre d'illustration, celui-ci mentionne les indicateurs sélectionnés pour un des thèmes ('Alimentation').

Tableau 3 : Structuration du système d'indicateurs de développement durable

| Définition du DD Thèmes | Satisfaction des besoins fondamentaux de tous les citoyens de la Région | Utilisation durable des ressources naturelles et préservation du capital environnemental | Prospérité économique et sociale |
|--|---|--|---|
| Cohésion sociale | | | |
| Santé | | | |
| Energie et changement climatique | | | |
| Biodiversité | | | |
| Alimentation | <i>Nombre de personnes faisant appel à l'aide alimentaire</i> | <i>Part de l'agriculture bio dans la surface agricole utile</i> | <i>Nombre d'exploitations agricoles</i> |
| Logement | | | |
| Mobilité | | | |
| Modes de consommation et de production | | | |

3.2.3. Taille du système d'indicateurs de développement durable

La volonté de conférer au système d'indicateurs un potentiel de communication élevé amène à limiter le nombre d'indicateurs. Toutefois, il importe que ce système puisse fournir dans son ensemble une image globale de la situation régionale en matière de développement durable, dans les secteurs politiques prioritaires, et apporte, au niveau de chaque thème, une information suffisamment représentative.

Afin de concilier au mieux ces deux préoccupations, le nombre d'indicateurs de développement durable est limité à une trentaine, à raison d'environ quatre indicateurs par thème.

Ce nombre d'indicateurs correspond globalement à ce qui est généralement observé dans les expériences étrangères analysées pour les systèmes d'indicateurs visant l'évaluation d'une stratégie de développement durable ou, à tout le moins, l'évaluation des résultats de politiques phares en la matière¹².

3.2.4. Critères de sélection des indicateurs de développement durable

Si la structure (à deux niveaux) du système d'indicateurs fournit le cadre de référence pour la sélection des indicateurs de développement durable, de nombreuses possibilités de choix persistent toutefois. Ainsi, outre leur intégration dans cette structure, la sélection d'indicateurs particuliers s'appuie sur leur capacité à répondre aux critères de qualité, de pertinence et de faisabilité présentés ci-dessous. De tels critères sont couramment rencontrés dans les systèmes d'indicateurs des régions et pays voisins analysés.

- Etre pertinent : l'indicateur rend compte de l'essence d'une problématique, elle-même représentative et/ou importante au sein du thème considéré ;
- Etre sensible : l'indicateur réagit à de faibles changements de la problématique qu'il illustre ;
- Etre fiable : l'indicateur est vérifié statistiquement ;
- Etre univoque : l'évolution de l'indicateur est directement interprétable en termes de transition vers le développement durable ;
- Etre orienté vers l'aide à la décision : l'indicateur fournit des informations directement utiles pour définir et suivre une politique / des objectifs politiques quantifiés avec échéances ('cibles') sont rattachés à l'indicateur ;
- Avoir un bon potentiel de communication : l'indicateur est facile à comprendre et est porteur d'une image du développement durable ;
- Etre utilisé internationalement : l'indicateur bénéficie d'une certaine reconnaissance internationale et permet une comparaison avec d'autres régions et pays ;
- Etre basé sur des données de qualité, actuelles et actualisées périodiquement depuis plusieurs années ;
- Avoir une faisabilité élevée : la construction de l'indicateur n'engendre pas de charge démesurée par rapport à ses bénéfices / l'indicateur est déjà calculé par des services de l'administration et/ou organismes publics et est facilement accessible¹³.

Dans la pratique, une approche pragmatique est suivie et une certaine flexibilité est accordée à ces critères de manière à obtenir un set d'indicateurs cohérent, en phase avec l'objectif d'évaluation de la SWDD. Ainsi, certains indicateurs peuvent ne pas respecter entièrement l'ensemble de ces critères mais sont néanmoins retenus en raison de leur contribution, avec les autres indicateurs, à une vision cohérente du développement durable selon les objectifs fixés et à défaut d'autre alternative satisfaisante actuelle.

Par ailleurs, outre des indicateurs déjà construits et actualisés périodiquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de diverses politiques sectorielles (ou, à tout le moins, reposant sur des données déjà collectées périodiquement), des indicateurs non encore élaborés, principalement par manque de données, sont aussi proposés. Ceux-ci sont jugés particulièrement intéressants en raison de la représentativité de la problématique qu'ils illustrent et/ou de l'actualité de celle-ci. Même si leur construction ne peut être envisagée à court terme, il paraît judicieux de les mentionner dès à présent afin de préparer la collecte des données requises à leur calcul. Une fois développés et actualisés, ces indicateurs pourront soit compléter les autres indicateurs existants, soit en remplacer certains. Ils constituent d'une certaine manière les 'meilleurs indicateurs requis'

¹² Une fourchette de 20 à 50 indicateurs est observée.

¹³ En particulier, dans la mesure du possible et en accord avec la cohérence globale du système, les indicateurs du développement durable sont recherchés parmi les tableaux de bord et/ou indicateurs clés du système d'indicateurs complémentaires au PIB développé par l'WEPS.

par opposition aux 'meilleurs indicateurs disponibles' (Commission européenne, 2005). Ces indicateurs concernent notamment : le taux d'illettrisme, le taux d'écosystèmes et de services écosystémiques protégés et restaurés, le gaspillage alimentaire.

La liste des indicateurs de développement durable issus de l'approche méthodologique suivie est présentée en annexe 3.

4. Articulation des indicateurs complémentaires au PIB et des indicateurs de développement durable

Cette section vise à examiner l'articulation entre les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable au travers de six éléments de comparaison. Ces derniers sont présentés de manière synthétique dans le tableau 4 puis commentés, un à un, et illustrés par une série d'exemples (en italique dans le texte).

Le contenu développé sous chacun de ces éléments de comparaison a été volontairement circonscrit par souci de clarté mais des recouvrements entre ces éléments existent inévitablement.

Tableau 4 : Comparaison des indicateurs complémentaires au PIB et des indicateurs de développement durable en Wallonie

| | Indicateurs complémentaires au PIB | Indicateurs de développement durable |
|---|---|---|
| Fonctions des indicateurs | « Guider et évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB » ¹⁴ → Plusieurs fonctions possibles selon les besoins et les utilisateurs (communication, mesure d'évolutions temporelles, comparaison spatiale, etc.) | Evaluer la SWDD en faisant état de la transition de la Région vers un développement durable (par rapport à des objectifs politiques définis) |
| Champ couvert par les indicateurs | Le progrès sociétal sous l'angle du bien-être des générations actuelles et les perspectives de son développement futur Concept appréhendé au niveau régional et local Approche extensive (ensemble des dimensions constituantes) | Le progrès sociétal sous l'angle du développement durable Concept 'normé' internationalement Approche ciblée sur les lignes politiques prioritaires (thèmes de la SWDD) |
| Principes de structuration des indicateurs | Structuration systémique : bien-être actuel, 3 piliers du développement durable, 3 interfaces entre ces piliers et gouvernance Structuration pyramidale à trois niveaux : Tableaux de bord, Indicateurs clés, Indicateurs synthétiques | Structuration matricielle : thèmes X axes de l'objectif général du développement durable Structuration horizontale |
| Comparabilité temporelle | Inscription des indicateurs dans une évolution temporelle Uniformité des séries temporelles nécessaire pour l'agrégation Evolution de la structure du système (indicateurs clés et/ou dimensions couvertes) avec le développement statistique et les évolutions de la société | Inscription des indicateurs dans une évolution temporelle (transition vers un développement durable) Uniformité des séries temporelles souhaitée Evolution de la structure du système (indicateurs et/ou thèmes couverts) avec le développement statistique et les priorités politiques |

¹⁴ Extrait de Gouvernement wallon (2009), Viser l'excellence – Plan Marshall 2.Vert - Action A.2.C.

| | | |
|--|---|---|
| Unité et comparabilité géographique | Unité géographique des indicateurs : Commune pour l'indicateur de bien-être / Région pour les sept autres indicateurs synthétiques Comparabilité modulable recherchée en fonction des usages : infrarégionale, Wallonie/autres régions, Wallonie/Belgique, Wallonie/Europe | Unité géographique des indicateurs : Région Comparabilité extrarégionale recherchée, en fonction notamment des objectifs politiques existants (mondiaux, européens, belges, wallons) |
| Maturité / Innovation des indicateurs | Compromis entre des indicateurs 'validés' et des indicateurs innovants, nécessaires pour refléter les développements dans l'identification et la mesure des composantes des indicateurs synthétiques | Compromis entre des indicateurs 'validés' et des indicateurs innovants, nécessaires pour refléter l'émergence de problématiques caractérisant le développement durable et l'amélioration de sa mesure |

4.1. FONCTIONS DES INDICATEURS

4.1.1. Fonctions variables versus fonctions définies

Dans sa décision, le Gouvernement wallon n'a pas prédéfini de fonctions précises pour les indicateurs complémentaires au PIB, si ce n'est de « guider et évaluer l'action du gouvernement » et « d'informer sur une réalité, une situation, avec toutes les limites inhérentes à l'indicateur choisi »¹⁵.

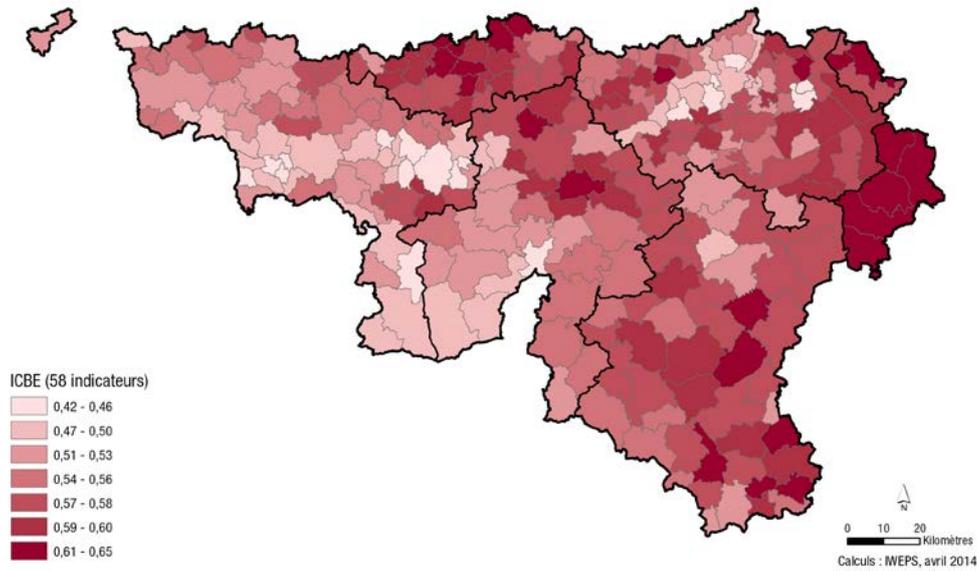
Par conséquent, le système a été construit de manière à ce que ces indicateurs puissent remplir différentes fonctions selon les besoins et/ou utilisateurs : communication générale sur de larges enjeux, mesure de l'évolution temporelle d'indicateurs régionaux comparativement à l'évolution du PIB, mise en évidence de la diversité territoriale de l'approche du bien-être, évaluation du positionnement de la Wallonie au sein de l'Union européenne, etc.

Cette pluri-fonctionnalité est rendue possible par la structuration à la fois intégrée et pyramidale du système (cf sections 3.1.2 et 3.1.3). Selon les usages, différentes possibilités de sélection, de calcul et d'agrégation des indicateurs sont offertes aux utilisateurs. Divers modèles d'analyse, thématique ou transversale, peuvent ainsi être appliqués aux différents niveaux d'indicateurs (indicateurs du tableau de bord, indicateurs clés et indicateurs synthétiques).

A titre d'illustration, pour le 1^{er} exercice de 2014, l'indicateur synthétique 'Indice des conditions de bien-être en Wallonie' (ICBE) permet d'identifier les communes caractérisées par des conditions de bien-être moins favorables que la moyenne wallonne, nécessitant une attention particulière de la part des décideurs publics et la mise en œuvre d'actions appropriées (figure 3). L'analyse des composantes de l'indice, construit à partir de 58 indicateurs regroupés en dimensions et familles, permet de nuancer la contribution de chacune d'elles à la diversité spatiale renseignée par la valeur globale de l'ICBE pour chaque commune.

¹⁵ Gouvernement Wallon, séance du 8 novembre 2012, point B22, v37, p.2.

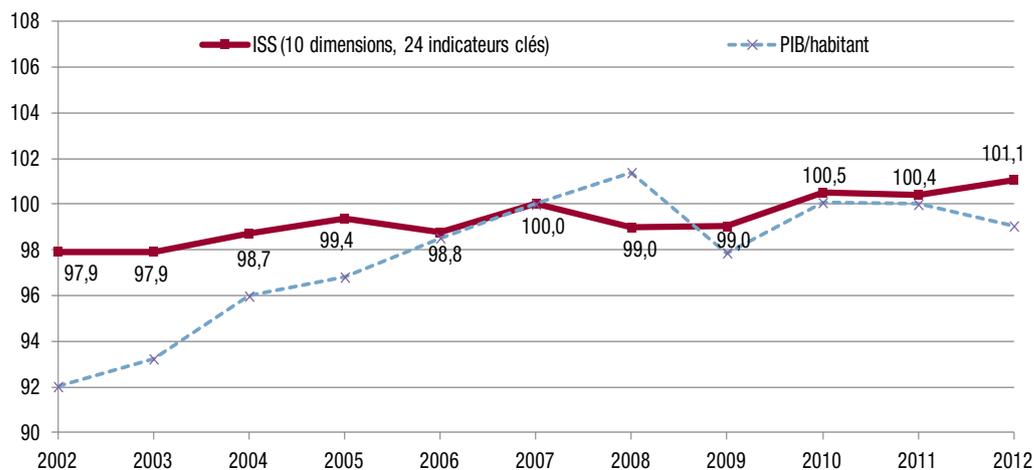
Figure 3 : Représentation cartographique de la distribution communale de l'Indice des conditions de bien-être (ICBE) wallon – premier exercice 2014



L'indicateur synthétique 'Indice de situation sociale' (ISS) rend compte quant à lui de l'évolution des conditions de vie et de la qualité de vie de la population wallonne sur une période de 11 ans (toujours pour le 1^{er} exercice de 2014) (figure 4). L'évolution de l'indice global, construit par agrégation des 24 indicateurs clés regroupés en dimensions, fournit aux utilisateurs une vue d'ensemble d'une tendance complexe et multidimensionnelle tandis que les évolutions de ses composants permettent d'identifier les éléments explicatifs de cette tendance générale.

Figure 4 : Evolution de l'ISS de la Wallonie de 2002 à 2012 et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2007), premier exercice 2014.

Sources : RN, IMA, DGSIE, EFT - Steunpunt WSE, Ministère FWB- AGERS, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, AWT, BSW, EVS, ICN, ONSS, EU-SILC, BNB
Calculs : IWEPS



Le Gouvernement wallon a par contre attribué une fonction relativement précise aux indicateurs de développement durable : ces indicateurs doivent permettre de suivre et d'évaluer la stratégie wallonne de développement durable en cours, afin d'orienter le choix des priorités politiques à développer dans la stratégie suivante pour atteindre un développement durable en Wallonie (cf section 2.2.3). Leur construction relève ainsi d'une approche pouvant être qualifiée de '*policy-based approach*' (Eurostat, 2014).

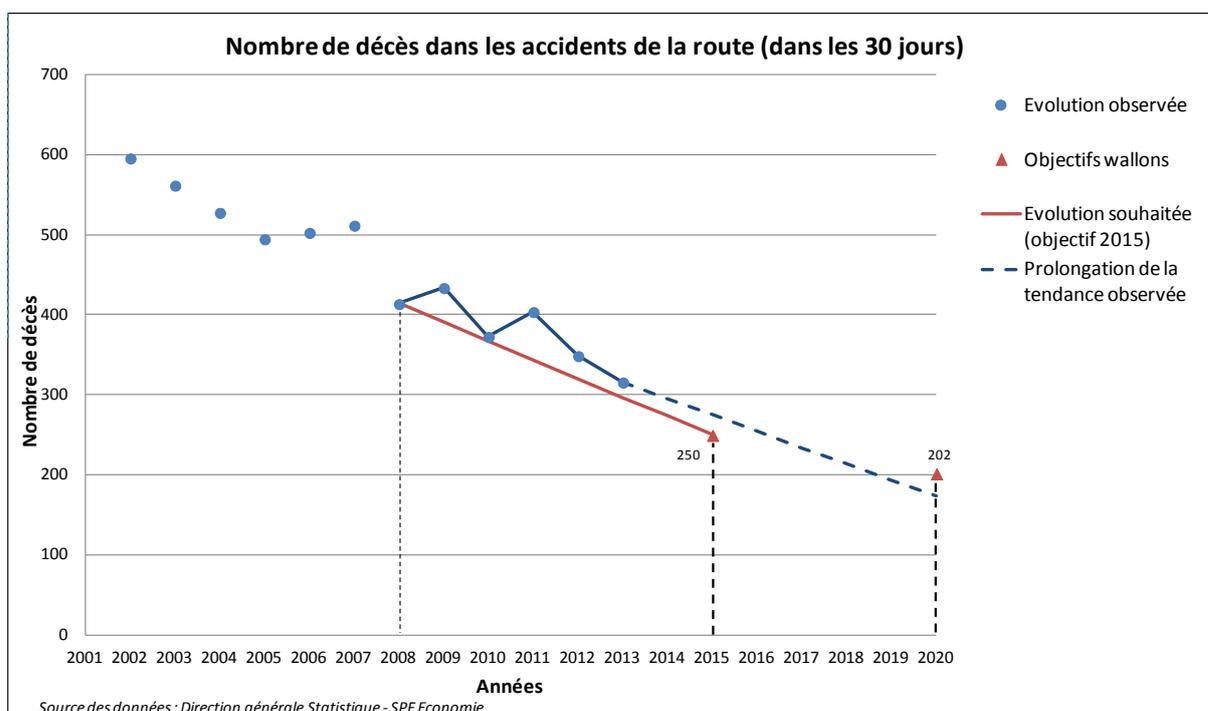
Afin de répondre à cette fonction, les indicateurs de développement durable renseignent sur l'évolution de la situation wallonne au niveau de problématiques ciblées représentatives des priorités de la stratégie de développement durable. Ils forment un ensemble offrant, tant que possible, une image cohérente du développement durable à l'échelle régionale.

De cette manière, les indicateurs de développement durable fournissent une information directement exploitable pour le suivi des politiques concernées par les problématiques illustrées. L'évolution des indicateurs peut être comparée aux objectifs, voire aux cibles (objectifs quantifiés avec échéance), généralement définis pour ces problématiques. Dans ce cas, l'évaluation des progrès réalisés se fait par comparaison de l'évolution effectivement observée des indicateurs avec leur évolution souhaitée pour atteindre ces objectifs et/ou cibles.

Différentes méthodes d'analyse existent pour apprécier l'écart entre les évolutions observées et souhaitées d'un indicateur. Celles-ci seront développées ultérieurement et devraient permettre d'attribuer à chaque indicateur de développement durable une évaluation facilement compréhensible : positive, neutre ou négative (ou tout autre classification intermédiaire).

A titre d'illustration, la figure 5 présente l'évolution de l'indicateur 'Nombre de décès dans les accidents de la route', relié au thème prioritaire 'Mobilité' de la première stratégie wallonne de développement durable et pour lequel deux cibles ont été définies par le Gouvernement wallon, respectivement à l'horizon 2015 et 2020.

Figure 5 : Evolution observée de l'indicateur 'Nombre de décès dans les accidents de la route' et comparaison à l'évolution souhaitée pour atteindre les objectifs politiques fixés.



Le graphique montre que l'indicateur évolue dans la bonne direction, à savoir est en diminution. Il montre aussi que, sur la base d'une hypothèse d'évolution linéaire, l'objectif à 2020 (fixé en 2014) pourra être atteint si la tendance observée depuis l'année de référence (2008) reste inchangée. Par contre, avec la même hypothèse, l'objectif à 2015 (fixé en 2009) risque de ne pas être atteint et justifierait éventuellement un renforcement des actions en vigueur.

Il est à noter que cet indicateur 'Nombre de décès dans les accidents de la route' est aussi utilisé dans la construction de l'ISS sous la dimension 'Sécurité'. Il contribue donc à la valeur globale de cet indicateur synthétique complémentaire au PIB mais, dans ce cas, agrégé avec d'autres indicateurs, son évaluation isolée n'est pas possible sans redescendre au niveau des indicateurs clés constitutifs.

La question de la sécurité routière est également prise en compte dans la construction de l'ICBE, mais au moyen de deux indicateurs distincts : 'Nombre d'accidents graves par km de réseau routier' et 'Pourcentage de blessés graves ou de tués dans le nombre de victimes d'accidents de la route'. Analysés de manière désagrégée, ils renseignent dans ce cas sur les disparités territoriales locales en la matière.

4.2. CHAMP COUVERT PAR LES INDICATEURS

4.2.1. Bien-être et développement durable

L'approche conceptuelle des indicateurs complémentaires au PIB s'aligne sur les recommandations de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) et appréhende le progrès sociétal en établissant une distinction entre la mesure du bien-être actuel et celle des perspectives de son développement futur ou de sa soutenabilité. Le bien-être actuel est approché à travers ses multiples composantes inter-reliées, identifiées au travers d'une approche endogène, qui repose sur la prise en considération de ce qui compte pour les citoyens ou qui a de la valeur pour eux en termes de bien-être. La soutenabilité est, quant à elle, appréhendée sous trois angles : 1) le stock de ressources sociales, économiques et environnementales disponibles, transmissibles aux générations futures, 2) les tensions et déséquilibres entre ces ressources (ou états), qui constituent une menace pour le bien-être des générations futures, et 3) les actions publiques, - internes et externes à la Région -, les actions collectives, la gestion publique et l'engagement citoyen visant, d'une part, à assurer le maintien voire l'amélioration de ces ressources et, d'autre part, à réduire les tensions et déséquilibres entre les ressources. Dans cette perspective, la gouvernance est donc perçue comme l'instrument régulateur garant du bien-être courant et de sa soutenabilité.

Le concept de développement durable présente, de son côté, une nature plus 'normée' au niveau international. En effet, ses principes et objectifs, adoptés lors du Sommet de la Terre en 1992, constituent une référence mondiale commune, même s'ils sont déclinés à différentes échelles selon les compétences et priorités politiques concernées (région, pays, continent).

A travers ses objectifs généraux de satisfaction des besoins fondamentaux des êtres humains et de préservation de leur capacité à y répondre, le développement durable contribue indéniablement au bien-être individuel et collectif. Le décret du 27 juin 2013 définit d'ailleurs le développement durable en Wallonie comme un développement « qui a pour objectif l'amélioration continue [...] du bien-être humain [...] » (article 2, 1° du décret).

Ainsi, au-delà des différences observées entre les cadres de référence des deux approches, il semble assez évident qu'un lien étroit les unit, et que des recoupements peuvent être établis entre plusieurs principes qui président à leur développement tels que l'intégration des composantes (ou piliers) économiques, sociales et

environnementales du développement, l'équité intergénérationnelle ou encore l'amélioration du bien-être humain.

4.2.2. Approche extensive versus approche ciblée

S'inscrivant dans une large réflexion sur la mesure du progrès sociétal, la démarche adoptée pour l'élaboration des indicateurs complémentaires au PIB se veut 'extensive'. En ce sens, elle vise à couvrir l'ensemble des dimensions et composantes identifiées comme déterminantes ou constituantes du bien-être des générations actuelles et des perspectives de son développement futur (bien-être actuel, piliers du développement durable et interfaces entre ces piliers, gouvernance).

Ces dimensions ont été sélectionnées à partir de l'analyse systématique de 51 expériences d'indicateurs synthétiques et tableaux de bord. Au sein de chacune de ces dimensions, les composantes sont identifiées par une procédure concertée en groupe de travail ouvert rassemblant producteurs de données, utilisateurs et experts dans les dimensions concernées. Pour la construction particulière de l'indicateur synthétique de bien-être, une large consultation citoyenne a également été menée.

A titre d'illustration, pour l'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) dix dimensions permettent de caractériser l'état de la situation sociale et huit autres dimensions sont utilisées pour caractériser l'état des déséquilibres socio-économiques¹⁶. Les premières renseignent sur les ressources sociales et humaines transmissibles aux générations futures et les secondes sur les inégalités d'accès aux biens et services.

Pour l'indicateur synthétique de bien-être (ICBE), les expressions individuelles de bien-être et de mal-être récoltées auprès de 1200 citoyens et acteurs locaux et régionaux, en tenant compte de la diversité territoriale et sociale des personnes interrogées, sont structurées en quatre niveaux hiérarchiques : 457 unités de sens regroupées en 190 sous-dimensions, rassemblées en 50 dimensions puis en 8 familles (annexe n°3) (Ruyters et al., 2014, p.3 ; Laffut et Ruyters, 2012, p.98-105)¹⁷.

Contrairement à la démarche suivie pour les indicateurs complémentaires au PIB, en particulier pour l'ISS et l'ICBE, les indicateurs de développement durable ne visent pas à couvrir systématiquement l'ensemble des dimensions généralement reconnues comme constituantes du développement durable ou encore l'ensemble des thématiques/problématiques généralement reconnues comme influençant significativement le développement durable. En effet, tout en veillant à constituer un ensemble cohérent et équilibré, les indicateurs de développement durable ciblent les politiques reconnues comme prioritaires par le Gouvernement wallon pour la législature en cours.

Ainsi, en référence à la première stratégie wallonne de développement durable, huit thèmes sont couverts par ces indicateurs¹⁸. Le système d'indicateurs de développement durable ne comprend donc pas

¹⁶ Pour rappel, ces dimensions sont énumérées ci-dessous. Il est à noter que lors du premier exercice de calcul de l'ISS (mai 2014), toutes n'ont pas pu être mesurées en raison d'un manque de disponibilité de statistiques fiables pour les indicateurs relevant de certaines de celles-ci (marquées par une * dans les listes ci-dessus).

Dimensions de l'état de la situation sociale : démographie, santé, logement et cadre de vie*, formation et connaissances, emploi, revenus, relations sociales et participation*, culture*, sécurité et valeurs.

Dimensions de l'état des déséquilibres socio-économiques : accès aux revenus, accès au marché du travail, accès à un logement décent*, accès aux soins de santé*, accès à la connaissance et à la formation*, accès à l'épanouissement social*, accès à un épanouissement culturel*, accès à un épanouissement citoyen*.

¹⁷ Le premier exercice de mesure des conditions de bien-être (ICBE) (mai 2014) enregistre un taux de couverture très variable des huit dimensions structurantes ; certaines dimensions et familles étant beaucoup mieux approchées que d'autres, pour des raisons de disponibilité des données statistiques.

¹⁸ Pour rappel, les thèmes couverts par les indicateurs de développement durable en lien avec la première SWDD sont les suivants : alimentation, logement, santé, cohésion sociale, modes de production et de consommation, énergie et changements climatiques, mobilité et biodiversité.

(actuellement) d'indicateurs relatifs à des 'dimensions' ou 'thèmes' non abordés spécifiquement dans la première SWDD comme la gouvernance, l'éducation, la culture ou les relations sociales¹⁹.

Si ce cadrage sur les lignes politiques prioritaires permet de concourir directement à la fonction assignée aux indicateurs de développement durable, à savoir l'évaluation de la SWDD, il induit par contre une certaine limitation du champ couvert. A ce titre, il importe de rappeler qu'outre l'évaluation de la SWDD au moyen des indicateurs de développement durable, le décret du 27 juin 2013 prévoit, pour l'élaboration de la stratégie suivante, la réalisation d'un « diagnostic des acquis et faiblesses de la Région pour atteindre un développement durable » (article 5 du décret, cf section 2.2.1.).

Bien qu'il puisse être considéré que l'évaluation de la stratégie précédente contribue à ce diagnostic, il est attendu que celui-ci soit complété par l'analyse d'autres 'dimensions', non directement couvertes par les indicateurs de développement durable. Pour ce faire, d'autres indicateurs sont susceptibles d'être utilisés, notamment des indicateurs contextuels (par exemple, la taille et la composition de la population, le PIB, etc.) ainsi que certains indicateurs complémentaires au PIB²⁰.

4.3. PRINCIPES DE STRUCTURATION DES INDICATEURS

4.3.1. Structuration systémique versus structuration matricielle

Les indicateurs complémentaires au PIB sont structurés selon une approche systémique comprenant huit parties inter-reliées : le bien-être actuel, les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), les trois interfaces entre ces piliers (équitable, vivable et viable) et la gouvernance. A chacune de ces parties est rattaché un indicateur synthétique. Ces indicateurs synthétiques sont structurés en dimensions constituantes, elles-mêmes articulées en fonction de leurs composantes. Chaque indicateur du système est interdépendant des autres et l'ensemble forme un tout cohérent dont les évolutions dans le temps donnent une vue globale du progrès sociétal en Wallonie à travers le bien-être et sa soutenabilité (cf section 3.1.2.).

Le cadre de référence des indicateurs de développement durable repose quant à lui sur une structuration matricielle à deux niveaux : les thèmes de la SWDD et les axes de l'objectif général du développement durable (cf section 3.2.2). Ce cadre oriente le choix des indicateurs qui s'insèrent dans la matrice en se rattachant, de par les problématiques qu'ils illustrent, à la fois à un thème et à un axe principal.

En raison de la transversalité des questions relatives au progrès sociétal et, en particulier, au bien-être et au développement durable, les problématiques (ou composantes) illustrées par les indicateurs transcendent toutefois souvent les cadres établis ; une problématique donnée pouvant être abordée à plusieurs endroits de la structure correspondante. Chacune des deux approches étudiées propose une gestion propre de cette transversalité.

Pour les indicateurs complémentaires au PIB, les indicateurs clés utilisés pour illustrer une problématique donnée, commune à plusieurs indicateurs synthétiques, sont déclinés selon les spécificités de chacun de ces indicateurs synthétiques.

A titre d'exemple, l'emploi est abordé à travers les indicateurs 'Taux d'emploi (20-64 ans)' et 'Salaire moyen (par équivalent temps plein)' dans l'indicateur synthétique d'état de la situation sociale, à travers les

¹⁹ La non prise en compte de certaines 'dimensions' du développement durable dans la première SWDD peut certainement s'expliquer, du moins en partie, par l'accent mis sur les « moyens et ressources disponibles » (article 5 du décret du 27 juin 2013), y compris en termes de compétences.

²⁰ Il est à noter que même pour l'évaluation de la stratégie wallonne de développement durable précédente, le décret du 27 juin 2013 introduit déjà le caractère complémentaire des indicateurs de développement durable à d'autres indicateurs (non définis) (article 6 du décret, cf section 2.2.1).

indicateurs 'Taux de chômage (population active, jeunes, longue durée)' et 'Ecart salarial hommes/femmes' dans l'indicateur synthétique d'état des déséquilibres socio-économiques et à travers l'indicateur 'Nombre d'heures travaillées' dans l'indicateur synthétique d'état du capital économique.

Pour les indicateurs de développement durable, les indicateurs sont sélectionnés non seulement pour leur aptitude à illustrer le thème et l'axe de l'objectif général du développement durable auxquels ils se rattachent principalement mais aussi pour leur capacité à apporter une information sur d'autres thèmes et/ou axes.

A titre d'exemples, au niveau des thèmes, si l'indicateur 'Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile' est directement lié au thème 'Alimentation', il fournit également une information sur les thèmes 'Modes de production et de consommation', 'Santé', 'Biodiversité' ou encore 'Energie et changement climatique'. De manière similaire, au niveau des axes de l'objectif général du développement durable, l'indicateur 'Part modale des transports publics dans le transport des personnes' fournit une information relative à l'axe 'Utilisation durable des ressources naturelles', mais aussi aux axes 'Satisfaction des besoins fondamentaux de tous' et 'Prosperité économique et sociale'.

4.3.2. Structuration pyramidale versus structuration horizontale

Les indicateurs complémentaires au PIB sont organisés selon une structuration pyramidale à trois niveaux, applicable à chacun des huit indicateurs synthétiques du système : les indicateurs synthétiques sont construits à partir d'indicateurs clés sélectionnés parmi les indicateurs issus de tableaux de bord. Des critères d'acceptabilité et des méthodes d'agrégation sont utilisés pour passer d'un échelon à l'autre.

Ce mode d'organisation structurelle des indicateurs s'accommode toutefois sans mal d'une organisation plus fonctionnelle, davantage orientée en fonction des besoins et des aléas qui susciteraient une mobilisation ponctuelle d'indicateurs spécifiques (phares) particulièrement éclairants pour informer sur des situations singulières ou sur des évolutions conjoncturelles.

Les indicateurs de développement durable sont eux structurés de manière horizontale ; chaque indicateur contribuant de manière égale au système. Pris individuellement, un indicateur donné offre un éclairage sur une problématique particulière et considérés ensemble, les indicateurs renseignent sur la transition de la Région vers un développement durable (dans les domaines politiques prioritaires).

4.4. COMPARABILITÉ TEMPORELLE

4.4.1. Mesure de l'évolution temporelle et implications méthodologiques

Par la nature même des démarches et des objets qui les animent, les indicateurs complémentaires au PIB tout comme les indicateurs de développement durable visent à mesurer des évolutions temporelles.

Pour les indicateurs complémentaires au PIB, l'analyse de l'évolution temporelle permet notamment de dégager des tendances pour chaque indicateur, et de comparer celles-ci entre indicateurs et/ou avec celles du PIB. Ainsi, autant que possible et en fonction des données disponibles, le calcul des indicateurs synthétiques est réalisé de manière rétrospective.

Tant la périodicité d'actualisation des données constituant les indicateurs que celle du calcul des indicateurs est variable suivant les indicateurs synthétiques considérés et la disponibilité des données. Pour les indicateurs synthétisant les piliers du développement durable, les interfaces entre ces piliers et la gouvernance, les périodicités d'actualisation et de calcul proposées sont, si possible, annuelles. L'indice de bien-être présente, quant à lui, une configuration plus structurelle que conjoncturelle et est donc moins sensible aux variations annuelles. Une périodicité de calcul de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature, pourrait par conséquent être envisagée. Il conviendrait toutefois de se pencher sur la façon dont les évolutions temporelles

dans les expressions individuelles de bien-être peuvent être appréciées et quels outils devraient être développés pour y parvenir.

Dans le cas d'indicateurs synthétiques, l'objectif d'analyse des évolutions temporelles implique des choix méthodologiques dans la sélection, la normalisation et l'agrégation des indicateurs constitutifs. Ces choix constituent un élément essentiel de la construction des indicateurs et influencent les résultats obtenus. Pour pouvoir être pris en compte dans la construction d'un indicateur synthétique, tous les indicateurs constitutifs doivent notamment être disponibles, tant que possible, sur une période et avec une périodicité uniformes. La technique de transformation de leurs valeurs, exprimées initialement dans différentes unités de mesure, doit par ailleurs être particulièrement adaptée à cet objectif.

A titre d'illustration, dans le cas du 1^{er} exercice de calcul de l'ISS (2014), les indicateurs clés retenus présentent des séries temporelles uniformes de périodicité annuelle sur la période 2002 à 2012²¹ et sont normalisés par la méthode de mise en indice par rapport à l'année de référence (2007).

Pour les indicateurs de développement durable, l'analyse de l'évolution temporelle des indicateurs relève directement de la fonction qui leur a été assignée. Elle est essentielle pour évaluer la transition de la Région vers un développement durable et, par là, évaluer les effets de la mise en œuvre de la SWDD. Cette analyse doit permettre d'évaluer les progrès réalisés par la Région pour se rapprocher des visions de la stratégie à l'horizon 2050, sur base notamment de la mesure de l'atteinte des cibles intermédiaires qui jalonnent les chemins de transition. Pour cette raison, la 'disponibilité de données actualisées périodiquement depuis plusieurs années' fait partie des critères de sélection des indicateurs de développement durable (cf point 3.2.4. ci-dessus).

Par ailleurs, une uniformité de la période couverte et de la périodicité d'actualisation des données est également recherchée pour tous les indicateurs du système. Ceux-ci n'étant pas agrégés, ce critère apparaît cependant moins contraignant que dans le cas des indicateurs complémentaires au PIB. Ainsi, en raison du manque de données disponibles, le critère est appliqué avec une certaine flexibilité afin de ne pas porter atteinte à la cohérence globale du système, en excluant par exemple certains indicateurs jugés importants. Dès lors, certains indicateurs retenus ne couvrent qu'une période réduite, d'autres présentent des périodicités d'actualisation supérieures à un an.

A titre d'illustration, les indicateurs suivants s'écartent respectivement de la période (à partir de 2002) et de la périodicité d'actualisation des données (annuelle) recherchées pour l'ensemble des indicateurs de développement durable :

- *L'indicateur 'Part de la population exposée à une concentration moyenne annuelle de particules fines (PM2.5) supérieure à 10 µg/m³ n'est pas disponible avant 2008 car il n'y avait pas encore de stations de mesure des PM2.5 en Wallonie avant cette date.*
- *L'indicateur 'Part de la population adulte en surpoids' présente une périodicité d'actualisation variable de 3 à 5 ans car il dépend des données provenant de l'enquête nationale de santé de l'Institut scientifique de santé publique réalisée selon cette périodicité.*

Quant à la périodicité de l'exercice de rapportage des indicateurs de développement durable, le décret du 27 juin 2013 prévoit que la stratégie wallonne de développement durable soit évaluée tous les cinq ans et que sa mise en œuvre fasse l'objet d'un suivi bisannuel. Le calcul des indicateurs devrait accompagner ces évaluations et suivis.

²¹ Pour un nombre limité d'indicateurs clés, il a toutefois été nécessaire de compléter quelques observations manquantes avant l'intégration en indicateur synthétique. Cela a été réalisé par régression simple si la tendance était stable ou par comparaison avec les évolutions d'une population proche (Fédération Wallonie-Bruxelles ou ensemble de la Belgique), si elles étaient disponibles.

4.4.2. Evolution temporelle de la structure des systèmes d'indicateurs

Il est à noter qu'entre deux exercices de rapportage successifs, tant pour les indicateurs complémentaires au PIB que pour les indicateurs de développement durable, des changements d'indicateurs (clés), de dimensions et/ou de thèmes sont susceptibles d'apparaître.

De tels changements sont d'abord et avant tout inhérents au développement progressif d'un système de statistiques capable de fournir les données requises pour l'élaboration des indicateurs et de les calculer selon les critères de qualité requis (voir point 4.6).

Pour les indicateurs complémentaires au PIB, d'autres changements d'indicateurs et/ou de dimensions peuvent également être rendus nécessaires afin de suivre les évolutions structurelles de la société et/ou d'intégrer les enseignements des travaux en cours réalisés à l'échelle internationale, notamment par l'OCDE, sur la mesure du progrès des sociétés et son utilisation à tous les niveaux de gouvernance.

Pour les indicateurs de développement durable, étant centrés sur des choix politiques (thèmes prioritaires de la SWDD et, au sein de ces thèmes, problématiques avec objectifs politiques définis), des modifications d'indicateurs et/ou de thèmes sont également attendues avec ces choix, d'une législature à l'autre. Des changements pourraient aussi se justifier par le souci d'intégrer les nouveaux développements relatifs au concept de développement durable, dont l'opérationnalisation reste inévitablement liée à une période et un contexte donnés (nouvelles préoccupations, évolution des stocks de ressources, survenance de crises, nouveaux résultats de la recherche, etc.).

Néanmoins, pour les indicateurs complémentaires au PIB comme pour les indicateurs de développement durable, une certaine stabilité des systèmes est attendue. En effet, tant les 'fondamentaux' des deux approches que les défis majeurs auxquels est confrontée la Wallonie, ainsi que les leviers dont elle dispose pour y faire face, évoluent relativement lentement. L'étude des expériences étrangères en la matière permet d'ailleurs de constater un certain 'consensus' sur les thèmes identifiés dans les différentes stratégies de développement durable ainsi que sur les grandes dimensions structurantes des indicateurs de bien-être.

4.5. UNITÉ ET COMPARABILITÉ GÉOGRAPHIQUE

4.5.1. Unité géographique des indicateurs

Pour les indicateurs complémentaires au PIB, l'unité géographique des indicateurs est la Région, sauf en ce qui concerne l'indicateur synthétique de bien-être, pour lequel l'unité des indicateurs est la commune, reflétant ainsi toute la diversité territoriale du bien-être. Bon nombre de facteurs qui exercent une influence sur le bien-être de la population trouvent en effet leur ancrage au niveau local (OCDE, 2014).

Pour les indicateurs de développement durable, l'unité géographique des indicateurs est uniquement la Région. Ainsi, seuls des indicateurs reposant sur des données représentatives de l'ensemble de la Wallonie sont considérés.

4.5.2. Comparabilité géographique et implications méthodologiques

Dans les deux approches, la sélection d'indicateurs utilisés par d'autres entités, d'échelle variable (Nations unies, Union européenne, Etats, Régions) a été privilégiée. Une telle démarche présente en effet l'avantage de permettre une mise en perspective de la situation wallonne étudiée par rapport à ces autres entités.

Le niveau de comparabilité géographique recherché influence les sources de données à mobiliser et les méthodes de calcul à mettre en œuvre. Ainsi, la comparabilité internationale impose de privilégier les données issues de sources harmonisées au niveau européen, qui souffrent souvent d'un manque de précision et de fiabilité au niveau régional. La comparabilité régionale au sein du contexte fédéral belge ou la comparabilité

infrarégionale wallonne permet quant à elle d'assembler un éventail plus large de données, notamment issues des registres administratifs et d'enquêtes nationales ou régionales, mais limite la portée internationale des indicateurs. La comparabilité entre régions limitrophes impose quant à elle de travailler sur un ensemble commun de données et d'indicateurs, dont les sources et méthodes de calculs sont analogues.

Chaque option comporte des avantages et des inconvénients et aucune n'est parfaite. Un choix raisonné est donc opéré entre, d'une part, des indicateurs reconnus et validés au niveau international et néanmoins utilisables au niveau régional et, d'autre part, des indicateurs spécifiques à la Wallonie ou au contexte fédéral.

Concernant les indicateurs complémentaires au PIB, la comparabilité géographique peut être un objectif en soi. Ainsi, le système d'indicateurs est conçu de manière à permettre une comparaison de la situation régionale avec d'autres entités, d'échelle modulable selon les objectifs fixés et les usages attendus. Dans certains cas, l'accent pourra être mis sur une comparaison de la Wallonie avec les autres Etats et régions européens. Dans d'autres cas, cette comparabilité se limitera au contexte fédéral belge. Dans d'autres cas encore, elle privilégiera une approche plus fine des territoires au sein même de la région ou entre régions limitrophes.

Dans le premier exercice de 2014, pour l'indicateur synthétique des conditions de bien-être, une comparaison de la situation entre les 262 communes wallonnes est proposée.

S'agissant des indicateurs de développement durable, la comparabilité géographique de la situation wallonne avec d'autres entités ne relève pas directement de la fonction qui leur a été attribuée (évaluation de la SWDD). Néanmoins, la sélection d'indicateurs utilisés internationalement est globalement privilégiée, dans la mesure où ceux-ci s'insèrent dans le cadre conceptuel fixé (qui impose un rattachement aux thèmes prioritaires de la SWDD et un équilibre entre les différents axes de l'objectif général du développement durable). Elle est particulièrement indiquée lorsque ces indicateurs 'internationaux' se rattachent à des cibles politiques définies à un niveau suprarégional qui s'imposent à la Wallonie, comme à d'autres entités.

Ce critère de sélection peut orienter tant le choix d'une problématique particulière d'un thème parmi plusieurs possibilités que les paramètres considérés pour le calcul d'un indicateur.

A titre d'illustration, en matière de changement climatique, l'indicateur 'Emissions brutes de gaz à effet de serre' a été retenu, calculé selon les directives de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC) pour les pays industrialisés²². Cet indicateur est commun à de nombreux pays occidentaux et est lié à des objectifs politiques quantifiés, tant au niveau mondial, qu'europpéen, national et régional.

4.6. MATURITÉ / INNOVATION DES INDICATEURS

Dans les deux approches, le choix des indicateurs est guidé par le souci premier de retenir des indicateurs validés statistiquement. L'utilisation par des organisations publiques internationales d'un indicateur peut notamment témoigner de cette qualité (il s'agit ici d'un deuxième intérêt de la sélection d'indicateurs utilisés internationalement, cf section 4.5.2). Cette préoccupation ne doit cependant pas constituer un frein à l'innovation. Un certain compromis est donc nécessaire afin de ne pas exclure des indicateurs innovants, qui n'ont peut-être pas encore atteint leur maturité sur le plan statistique, mais qui rendent compte de développements en cours.

Pour les indicateurs complémentaires au PIB, les développements à prendre en compte peuvent notamment concerner l'exploration de méthodes novatrices pour opérationnaliser l'approche de la soutenabilité par une mesure de l'état des capitaux (la mesure nette de stocks par opposition à la mesure de flux), la couverture

²² Prise en compte des gaz à effet de serre du 'panier Kyoto', calcul en 'CO₂ équivalent', non prise en compte de l'absorption de CO₂ par les puits de carbone, etc.

progressive des composantes identifiées par les citoyens comme importantes pour le bien-être mais qui restent encore peu ou mal mesurées actuellement, l'introduction d'indicateurs de qualité sur des sujets très variés (qualité des services offerts, par exemple), etc.

A titre d'exemple, pour rencontrer les préoccupations exprimées par les citoyens wallons relatives à leur accessibilité aux biens et services comme facteur de bien-être, des indicateurs d'accessibilité géographique aux services de base (hôpitaux, transports en commun, commerces, ...) ont été calculés à l'échelle locale en utilisant des géo-données et un SIG (Système d'information géographique), et ont été introduits dans le premier exercice de l'indice des conditions de bien-être.

Pour les indicateurs de développement durable, les développements à prendre en compte peuvent notamment concerner la prise en considération de nouvelles problématiques (ou de nouveaux éclairages sur des problématiques existantes), suite à des avancées scientifiques et/ou à leur appropriation par le politique.

A titre d'exemple, le gaspillage alimentaire a été identifié comme une problématique actuelle pertinente en matière de développement durable, sous le thème 'alimentation' et l'axe 'utilisation durable des ressources naturelles'. Un indicateur illustrant cette problématique est ainsi inclus dans le système. Celui-ci est toutefois encore à développer car, en l'absence d'une définition claire et approuvée du gaspillage alimentaire (celle-ci fait en ce moment l'objet de travaux au niveau européen) et faute de données suffisantes, il n'a pas été possible de le calculer pour le premier exercice.

5. Conclusions et perspectives

L'intérêt de ce *working paper* est de proposer une analyse comparée des travaux conduits par l'IWEPS et par le département du Développement durable du Service public de Wallonie à la demande du Gouvernement wallon, en matière de mesure du progrès sociétal. L'IWEPS a pour mission de mettre en œuvre un système intégré d'indicateurs synthétiques complémentaires au PIB afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement. Le département du Développement durable est quant à lui chargé de travailler à l'identification d'indicateurs de développement durable pertinents pour évaluer les stratégies wallonnes de développement durable successives.

Construit sous la forme d'un dialogue entre les deux institutions, ce *working paper* identifie les spécificités de chaque démarche mais également les points communs et les articulations possibles entre elles.

Cette analyse comparative a permis de mettre en évidence quelques perspectives pour la bonne poursuite de ces travaux et leur prise en compte dans les processus décisionnels.

1) Poursuivre la recherche de cohérence entre les deux démarches et de convergence avec les travaux entrepris par les pays et organisations internationales

L'étude montre l'importance de veiller à renforcer la cohérence entre ces démarches en Wallonie, notamment dans l'articulation entre les concepts utilisés et le choix des indicateurs, en phase avec les avancées internationales.

Il serait également utile d'inscrire le développement futur de ces travaux dans le cadre de la recherche de cohérence et de convergence conceptuelle des travaux menés par les pays et organisations internationales sur la mesure du progrès sociétal. Dans cette voie, l'analyse réalisée par les experts de Statistics Netherland (Smits, Hoekstra and Schoenaker; 2014), dans le cadre du projet *e-frame* 'European framework for measuring progress' a permis d'identifier trois axes essentiels pour mesurer le progrès sociétal : (1) le bien-être des générations actuelles dans un pays donné '*here and now*', (2) le bien-être des générations futures '*later*', et (3) le bien-être des personnes vivant dans d'autres pays '*elsewhere*'. Il y a là matière à réflexion et à inspiration.

2) Renforcer la communication sur ces indicateurs

Afin de favoriser l'utilisation effective des indicateurs complémentaires au PIB et des indicateurs de développement durable, il importe de garantir une bonne diffusion continue des indicateurs, sous une forme pratique et adaptée, claire et compréhensible, accessible pour tous²³. Pour ce faire, il conviendrait de publier ces indicateurs, actualisés, sur un site internet. Cette diffusion d'informations pourrait s'inspirer de l'expérience fédérale en la matière (voir www.indicators.be).

Par ailleurs, il apparaît également important d'établir des lieux et des moments d'échos respectifs sur les divers travaux entrepris dans le domaine. La dernière conférence méthodologique de l'IWEPS²⁴, organisée en collaboration avec le Bureau fédéral du Plan et le département du Développement durable du SPW en était un premier exemple.

²³ En conformité avec le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (2011) qui stipule sous son 15^{ème} principe que « les statistiques européennes sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications ».

²⁴ La sixième conférence méthodologique de l'IWEPS a eu lieu le 12 décembre 2014 à Namur : « Des indicateurs complémentaires au PIB. Outils de connaissance et d'action pour le progrès sociétal ». Le programme de cette journée, les supports des exposés et les conclusions de celle-ci sont disponibles sur le site de l'IWEPS à l'adresse suivante : <http://www.iweps.be>

3) Développer l'appareil statistique

Les perspectives d'évolution des travaux menés en Wallonie sur les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable nécessitent la mise en place d'un programme structuré et ambitieux de développement de la statistique wallonne et fédérale, permettant de disposer de données de qualité à des fréquences suffisamment régulières. Il est en effet inutile de construire des indicateurs performants si les données nécessaires pour leur calcul ne sont pas disponibles. Ce programme doit s'envisager en cohérence avec les avancées internationales en la matière, notamment les initiatives portées par les organisations internationales telles que l'OCDE, l'UNECE et Eurostat.

En particulier, il convient d'explorer les possibilités d'élargir les statistiques officielles aux nouvelles données disponibles via le Web '*Big Data*'. L'ouverture des instituts de statistiques à cette exploitation des '*Big Data*' participe désormais de la modernisation de la production et des services statistiques.

4) Favoriser l'utilisation des indicateurs dans les processus de décision politique

Les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable doivent servir la décision politique et l'action publique en vue du progrès sociétal tel que défini par le Conseil de l'Europe (voir encadré 1). Ils doivent aider à construire une vision de la Wallonie en termes de bien-être de tous, aujourd'hui et demain, et à suivre le chemin à parcourir pour y arriver.

A défaut, l'expérience fournirait des moyens sans servir des fins, un peu comme un bateau, certes imposant, mais dépourvu de gouvernail. Les travaux menés à l'échelle internationale à l'initiative de l'OCDE (Comment va la vie dans votre région?, 2014) et d'autres organisations internationales, telles qu'Eurostat et l'UNECE, encouragent cette pratique. Il conviendrait de s'inscrire dans ce vaste mouvement que l'Organisation entend dynamiser.

Références bibliographiques

Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable; Moniteur belge, 08/10/2013

Blanchet, D. (2011), « La mesure de la soutenabilité. Les antécédents, les propositions et les principales suites du Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi », in Revue de l'OFCE – *Débats et politiques*, 120, pp. 287-311.

Blanchet, D. (2012), « La mesure du développement durable. Responsabilité et environnement », Dossier 20 ans de développement durable, in *Problèmes économiques* n°3044, mai, pp. 13-21.

Boutaud A. (2009). « Un indice de situation sociale régional (ISSR) pour la région Ile-de-France », IAU Ile-de-France et MIPES – Conseil Régional d'Ile-de-France, 61 p.

Boutaud A. (2007) « Les indices synthétiques du PNUD et l'ISS en région Ile de France », IAURIF et Conseil régional Ile de France, sous la direction de Annie Mendez et Iuli Nascimento. Rapport 101 p.

Bureau fédéral du Plan (2009), *Indicateurs, objectifs et visions du développement durable – Rapport Fédéral 2009*, Bruxelles.

Bureau fédéral du Plan (2011), *Développement durable : 20 ans d'engagement politique – Rapport Fédéral 2011*, Bruxelles.

Caruso F., Charlier J., Juprelle J., Reginster I., Orfinger C., Bruers S., Martin C. (2014) Indicateurs complémentaires au PIB : l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie (1er exercice). Rapport de recherche, IWEPS.

Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Monitor Duurzaam Nederland 2009, 237p.

Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) (2011). Monitor Duurzaam Nederland 2011, 285p.

CESW (2013), Avis sur la première stratégie wallonne du développement durable.

Comité européen pour la cohésion sociale (2000), « Stratégie de cohésion sociale », Conseil de l'Europe, Strasbourg, http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/strategy_fr.doc

Comité européen pour la cohésion sociale, Stratégie de cohésion sociale révisée, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 31 mars 2004. http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/RevisedStrategy_fr.pdf.

Commissariat Général au Développement Durable et Service de l'observation et des statistiques Insee (2013), *Repères, Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010 – 2013*, Edition 2013.

Commission européenne (2001), *COM(2001)264 Final - Communication from the Commission: A Sustainable Europe for a Better World: A European Union Strategy for Sustainable Development*, Bruxelles.

Commission européenne (2005), *SEC(2005) 161 final - Communication from Mr. Almunia to the Members of the Commission, Sustainable Development Indicators to monitor the implementation of the EU Sustainable Development Strategy*, Bruxelles.

Commission européenne (2006), *Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable, Les indicateurs de développement durable de l'Union européenne Données 1990-2005*, Panoramas de l'Union Edition 2005, Luxembourg.

Commission européenne (2009), *COM(2009) 400 - Communication de la Commission Européenne au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Sociale Européen et au Comité des Régions, Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE : rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable*, Bruxelles.

Commission européenne (2009), *COM(2009) 433 final - Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation*, Bruxelles.

http://www.alternativeseconomiques.fr/fic_bdd/article_pdf_fichier/1251362082_D00083_Le_PIB_et_au_dela.pdf

Commission Mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) (1987), *Notre avenir commun*.

Conseil de l'UE (2006), 10917/06 - *Review of the EU Sustainable Development Strategy – Renewed Strategy, adopted by the European Council on 15/16 June 2006*, Bruxelles.

Conseil de l'Europe (2008) Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale, Tendances de la cohésion sociale, n°20, Editions du Conseil de l'Europe, novembre 2008.

Conseil de l'Europe (2010), «Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale», approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 juillet 2010, Strasbourg. http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf.

Conseil de l'Europe (2010a), *Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés, Guide méthodologique*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.

Conseil fédéral suisse (2012), *Stratégie pour le développement durable 2012-2015*.

CWEDD (2013), Avis sur la première stratégie wallonne du développement durable.

Déléguée interministérielle au développement durable (2011), *Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable 2010 – 2013 : 1er rapport au Parlement*, Paris.

Département du Développement durable (2014), *Indicateurs de développement durable. Approche méthodologique et proposition d'indicateurs dans le cadre de la 1^{ère} stratégie wallonne de développement durable*, Service Public de Wallonie, Namur

Duurzame Ontwikkeling team, Vlaamse overheid, *Visie 2050 Vlaamse strategie duurzame ontwikkeling 2010 – 2014*, Bruxelles.

Eurostat - Comité du système statistique européen (2011), *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne*.

Eurostat (2013), *Sustainable development in the European Union – 2013 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, Publications Office of the EU, Luxembourg.

Eurostat (2014), *Getting messages across using indicators – A handbook based on experiences from assessing Sustainable Development Indicators*, Manuals and guidelines, Publications Office of the EU, Luxembourg.

Gouvernement Fédéral Allemand (2012), *Perspectives for Germany, Our Strategy for Sustainable Development*, Berlin.

Gouvernement français (2010), *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013*, adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable, Paris.

Gouvernement Wallon (2009), Viser l'excellence – Plan Marshall 2.Vert.

Gouvernement Wallon (2009), *Projet de Déclaration de Politique Régionale Wallonne 2009-2014, Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*. <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/publication/901-projetdedeclarationdepolitiqueregionalewallonne.pdf>

Gouvernement Wallon (2012), séance du 8 novembre, point B22 v37, p.2.

Gouvernement Wallon (2013), *Décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable*, 27 juin 2013.

Gouvernement Wallon (2013), *Première stratégie Wallonne de développement durable*.

IFEN (2003), *45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'IFEN*, Collection Etudes et Travaux n°41.

Insee en partenariat avec la DREAL Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Régional (2013), *Le développement durable en Nord-Pas-de-Calais*.

Jany-Catrice (F.) et Zotti (R.) (2009), « La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises », dans *Futuribles*, n°350, mars, pp. 65-87.

Laffut M. et Ruyters C. (2012), *Kidisti : un outil d'appréhension de la parole citoyenne*, dans Frédéric Claisse, Catherine Laviolette, Min Reuchamps, Christine Ruyters (dir.), *La participation en action*, Ed. P.I.E. Peter Lang, Coll. Méthodes participatives appliquées. Vol.4, 2013.

Maggino F. & Zumbo B.D. (2012). Measuring the quality of life and the construction of social indicators. In K.C. Land, A.C. Michalos, & M.J. Sirgy (Eds.), *Handbook of social indicators and quality-of-life research*. New York: Springer.

Michalos A.C., Smale B., Labonté R., Muhajarine N., Scott K., Moore K., Swystun L., Holden B., Bernardin H., Dunning B., Graham P., Guhn M., Gadermann A.M., Zumbo B.D., Morgan A., Brooker A.-S., & Hyman I. (2011). *The Canadian Index of Wellbeing*. Technical Report 1.0. Waterloo, ON: Canadian Index of Wellbeing and University of Waterloo.

Miringoff M., Miringoff M-L, Opdycke S. (1996). « The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health », *Challenge*, Juillet-Août.

Miringoff M., Miringoff M-L. (1995). "America's social health: the Nation's need to know", *Challenge*, Fall 1995, pp. 19-24

Miringoff M., Miringoff M-L. (1999). *The social health of the nation. How America is really doing*, Oxford University Press, New-York, 245p.

Nardo M., Saisana M., Saltelli A., Tarantola S., Hoffmann A., Giovannini E. (2008). *Handbook on constructing composite indicators: Methodology and user guide*. OECD en collaboration avec *Joint Research Centre (JRC) of the European Commission*, 158 p.

OCDE (2014), *Comment va la vie dans votre région ? : Mesurer le bien-être régional et local pour les politiques publiques*, Editions OCDE.

OFS, ARE, DDC et OFEV (2013), *Le développement durable en bref 2013, 17 indicateurs-clés pour mesurer les progrès*. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264223981.fr>

OFS, OFEFP, ARE (2003), *Monitoring du développement durable MONET, Rapport final – Méthodes et résultats*

ONU (1992). Action 21. Organisation des Nations unies. <http://www.un.org/french/events/rio92/>

Opschoor et al. (2009), *Monitor Duurzaam Nederland, Verslag van het symposium op 15 oktober 2009, Een wetenschappelijke review van de Monitor Duurzaam Nederland 2009*.

Reginster I., Ruyters C. (2014) Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie (1er exercice). Rapport de recherche IWEPS.

Reginster I., Ruyters C. *et alii* (2011), Développement d'indicateurs complémentaires au PIB – Partie 1 Revue harmonisée d'indicateurs composites / synthétiques, Working Paper de l'IWEPS, n°4, novembre 2011.

Reginster I., Ruyters C. *et alii* (2012), Développement d'indicateurs complémentaires au PIB– Partie 2 Revue harmonisée de tableaux de bord, Working Paper de l'IWEPS, n°7, mars 2012.

Reginster I., Ruyters C. *et alii* (2013), Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, Working Paper de l'IWEPS, n°9, janvier 2013.

Ruyters C., Laffut M., Defays D. et Colicis O. (2011), *Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes. Partie 1 : la genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience en cours*, Working Paper de l'IWEPS, n°3, septembre 2011.

Ruyters C., Reginster I., Vanden Dooren L., Charlier J. (2014), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice des conditions de bien-être en Wallonie (1er exercice), Rapport de recherche, IWEPS.

Sen, A. (2010), Repenser l'inégalité, Ed. du Seuil, Coll. Points.

Smits et Hoekstra (2011), *Measuring sustainable development and societal progress : Overview and conceptual approach*, Statistics Netherlands (The Hague).

Smits J.P., Hoekstra R. et Schoenaker (2014), *The e-Frame Convergence Report: Taking stock of the Measurement Systems for Sustainable Development and the Opportunities for harmonization*, e-Frame European Framework for Measuring Progress.

Statistisches Bundesamt (2012), *Sustainable Development in Germany, Indicator Report 2012*, Wiesbaden.

Stiglitz, J., Sen A., Fitoussi J.-P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 14 septembre 2009, <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/> (consulté le 02/12/2014).

Stiglitz, J., Sen, A. et Fitoussi, J.-P. (2009a), *Richesse des nations et bien-être des individus*, Paris, Odile Jacobs.

Studiedienst van de Vlaamse Regering, Vlaamse Overheid, *Duurzame ontwikkeling omgevingsindicatoren, editie 2012*, Bruxelles.

Thirion S. (2008), « Définir et mesurer le bien-être et le progrès avec les citoyens » in *Tendances de la cohésion sociale*, n°20, « Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale », Editions du Conseil de l'Europe, novembre 2008, p. 35-77.

UN Division for Sustainable Development (2001), *Indicators of Sustainable development: Guidelines and Methodologies*.

UNECE in collaboration with OECD and Eurostat (2014), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, New York et Genève.

UVCW (2013), Avis sur la première stratégie wallonne du développement durable.

Vlaanderen in actie, Vlaamse Overheid, *Pact 2020, Kernindicatoren meting voorjaar 2011*, Bruxelles.

<agenda21/index.html> (consulté le 02/12/2014).

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators>.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

<http://www.monet.admin.ch>.

<http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib>

<http://www.indicators.be>

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES INDICATEURS CLÉS DE L'INDICE DE SITUATION SOCIALE

Liste des 18 indicateurs clés d'état de la situation sociale

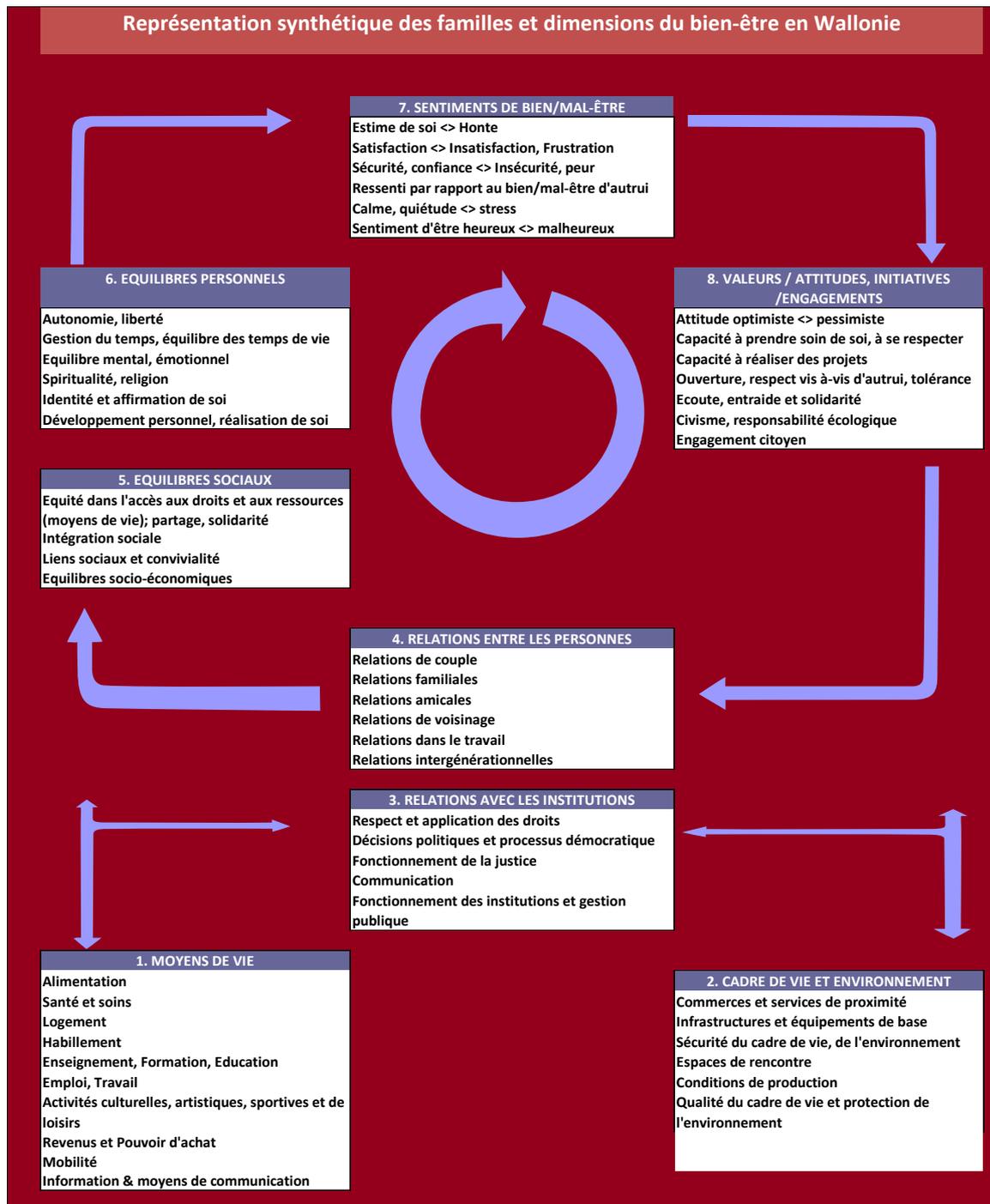
| Dimensions | Indicateurs | Unités | Sources | Calculs | Période disponible |
|-------------|---|--------------------|---|------------------------|--------------------|
| DEMOGRAPHIE | espérance de vie à la naissance H&F | années | DGSIE, Registre national | DEMO-UCL, cytise IWEPS | 1997-2011 |
| DEMOGRAPHIE | taux de dépendance (-20 ans et 65 ans et plus /20-64 ans) | | DGSIE, Registre national | IWEPS | 2001-2013 |
| SANTE | pourcentage de personnes déclarées malades chroniques | % | Agence Intermutualiste (AIM) | AIM | 2006-2012 |
| SANTE | taux de suicide | nombre par 100 000 | DGSIE, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil | IWEPS | 2003-2010 |
| SANTE | nombre d'années de vie perdues H&F | années | DGSIE, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil | IWEPS | 2003-2010 |
| FORMATION | pourcentage des adultes 25 à 64 ans sans diplôme ou uniquement diplôme primaire | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| FORMATION | pourcentage des adultes 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| FORMATION | pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou formation | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| FORMATION | pourcentage d'élèves "à l'heure" dans le secondaire | % | Ministère de FWB-AGERS fichiers "pilotage" | AGERS | 2004-2012 |
| FORMATION | pourcentage des heures de formation formelle dans les entreprises selon le bilan social par rapport aux heures totales prestées | % | BNB Publication-Bilan social | BNB | 2000-2011 |
| SECURITE | nombre de tués dans des accidents de la route (dans les 30 jours) | nombre | SPF Economie, DGSIE / Infographie : IBSR | | 2001-2012 |
| SECURITE | nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool | nombre | SPF Economie DGSIE / Infographie : IBSR | | 2001-2012 |
| SECURITE | nombre d'infractions : infractions contre l'intégrité physique | nombre | CGOP/B- statistiques policières de la criminalité, données de gestion | | 2000-2012 |
| CULTURE | pourcentage de personnes qui déclarent pratiquer régulièrement des activités informatives (moyenne de 4 indicateurs : lire la presse quotidienne, lire un magazine, écouter la radio, regarder un journal télévisé) | % | Agence wallonne des Télécommunications Enquêtes wallonnes | AWT et IWEPS | 2004-2012 |

| | | | | | |
|---------|--|--|---|---------------|---|
| VALEURS | satisfaction de vie | | Baromètre social de Wallonie (BSW) et European Value Survey (EVS) | IWEPS | BSW : 2003, 2007, 2012 et EVS 2002-2012 |
| REVENU | revenu disponible ajusté | aux prix de 2011 euro par habitant | ICN Institut des Comptes nationaux | IWEPS | 1995-2011 |
| EMPLOI | taux d'emploi des 20-64 ans | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| EMPLOI | salaires moyens : rémunérations ordinaires | milliers euros /ETP (équivalent temps plein) | Office national de Sécurité sociale ONSS | IWEPS | 2000-2012 |

Liste des 6 indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques

| Dimensions | Indicateurs | Unités | Sources | Calculs | Période disponible |
|--|--|--------|--|---------------|--------------------|
| DESEQUILIBRES des REVENUS | rapport interdécile (p90p10ratio) sur les revenus | | 6. ENQUÊTES SUR LES REVENUS ET LES CONDITIONS DE VIE EU-SILC | IWEPS | 2004-2011 |
| DESEQUILIBRES des REVENUS | taux de risque de pauvreté | | 7. ENQUÊTES SUR LES REVENUS ET LES CONDITIONS DE VIE EU-SILC | IWEPS | 2004-2011 |
| DESEQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL | taux de chômage des 15 à 64 ans | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| DESEQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL | taux de chômage des jeunes (15-24 ans) | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| DESEQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL | pourcentage des chômeurs de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs (15+) | % | Enquêtes sur les forces de travail EFT | Steunpunt WSE | 2001-2012 |
| DESEQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL | écart salaire hommes/femmes calculés sur les salaires moyens annuels chez les salariés wallons assujettis à l'ONSS | | Office National de Sécurité Sociale ONSS | IWEPS | 2000-2012 |

ANNEXE 2 : STRUCTURE DES COMPOSANTES DU BIEN-ÊTRE EN WALLONIE



ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

| Thème prioritaire | Indicateurs | Thèmes secondaires |
|---|--|---|
| COHESION SOCIALE | A1. Taux de risque de pauvreté monétaire | - Santé - Energie et changement climatique - Alimentation - Logement - Mobilité |
| | A2. Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale | - Santé - Energie et changement climatique - Alimentation - Logement - Mobilité |
| | A3. Inégalités de revenu – Indice de Gini | |
| | A4. Ecart de la rémunération mensuelle brute moyenne des hommes et femmes salariés | - Modes de production et de consommation |
| | A*1. Taux d'illettrisme | |
| SANTE | B1. Espérance de vie en bonne santé | - Cohésion sociale - Alimentation |
| | B2. Morbidité due aux maladies chroniques | - Cohésion sociale - Alimentation |
| | B3. Part des ménages déclarant avoir du postposer des soins pour raison financière | - Cohésion sociale |
| | B4A. Part de la population en surpoids | - Alimentation |
| | B4B. Etat de la santé mentale au sein de la population | |
| | B4C. Part de la population soumise à une concentration moyenne annuelle de particules fines supérieure au seuil fixé par l'OMS | - Modes de production et de consommation - Mobilité |
| ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE | C1. Emissions brutes de GES (désagrégé par secteur) | - Logement - Mobilité - Modes de production et de consommation |
| | C2. Découplage entre consommation d'énergie primaire et PIB | - Modes de production et de consommation |
| | C3. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie | |
| | C4. Dépendance énergétique | - Modes de production et de consommation |
| BIODIVERSITE | D1A. Part des espèces animales et végétales menacées de disparition | |
| | D1B. Evolution des populations d'oiseaux nicheurs | |
| | D2. Part des surfaces dédiées (entièrement ou partiellement) à la conservation de la nature | - Modes de production et de consommation |
| | D3. Part du parcellaire agricole (SAU) avec mesures agro-environnementales | - Alimentation - Modes de production et de consommation |
| | D4. Part des peuplements forestiers présentant une diversité élevée | - Modes de production et de consommation |
| | D*1. Taux d'écosystèmes et de services écosystémiques protégés et restaurés | - Cohésion sociale - Santé - Energie et changement climatique |

| Thème prioritaire | Indicateurs | Thèmes secondaires |
|---|---|---|
| | | - Alimentation - Logement - Modes de production et de consommation |
| ALIMENTATION | E1. Nombre d'exploitations agricoles | - Cohésion sociale - Modes de production et de consommation |
| | E2. Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile | - Santé - Energie et changement climatique - Biodiversité - Modes de production et de consommation |
| | E3. Consommation apparente de viande par habitant | - Santé - Modes de production et de consommation |
| | E*1. Nombre de personnes faisant appel à l'aide alimentaire | - Cohésion sociale |
| | E*2. Accessibilité des produits agricoles en circuits courts | - Cohésion sociale - Mobilité - Modes de production et de consommation |
| | E*3. Gaspillage alimentaire | - Cohésion sociale - Modes de production et de consommation |
| LOGEMENT | F1. Consommation d'énergie finale du secteur résidentiel | - Energie et changement climatique |
| | F2. Indice de salubrité du parc résidentiel | - Cohésion sociale |
| | F3. Nombre de logements publics ou conventionnés | - Cohésion sociale |
| MOBILITE | G1.1. Découplage entre transport de personnes et PIB | - Modes de production et de consommation |
| | G1.2. Découplage entre transport de marchandises et PIB | - Modes de production et de consommation |
| | G2.1. Part modale des transports publics dans le transport des personnes | - Energie et changement climatique |
| | G2.2. Part modale du rail et des voies d'eau dans le transport des marchandises | - Energie et changement climatique |
| | G3. Accessibilité piétonne aux transports publics | - Cohésion sociale |
| | G4. Nombre de décès dans les accidents de la route | - Santé |
| MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION | H1. Quantité de déchets municipaux | - Alimentation |
| | H2. Découplage entre consommation intérieure de matière et PIB | - Energie et changement climatique |
| | H3. Taux d'emploi | - Cohésion sociale |
| | H4. Consommation électrique totale des ménages | - Cohésion sociale - Energie et changement climatique |
| | H*1. Part des marchés publics durables | |

Légende :

X* : Indicateurs à développer

XA/B/C : Indicateurs alternatifs